

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1626

28 août 2006

SOMMAIRE

Acadia Capital Holding S.A., Luxembourg	78037	International Metals S.A., Strassen	78043
Aerogolf Center, S.à r.l., Luxembourg	78037	Jeddilux S.A., Luxembourg	78038
Aerogolf Energy & Management (A.E.M.), S.à r.l., Luxembourg	78037	Jeddilux S.A., Luxembourg	78039
Aerospace Technology Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	78002	Litrade International, S.à r.l., Derenbach	78029
Airglow S.A.H., Luxembourg	78041	Lucky Investments S.A., Luxembourg	78042
Aqua-Technologies S.A., Walferdange	78040	Lumière (Lux 1), S.à r.l., Luxembourg	78002
Ascalon Holding S.A., Luxembourg	78034	Lunix S.A., Luxembourg	78046
Ascalon Holding S.A., Luxembourg	78034	Luxane, S.à r.l., Kayl	78041
Bellevue Real Estate Development S.A., Luxembourg	78025	MainFirst, Sicav, Luxembourg	78044
Bikbergen Holding S.A., Luxembourg	78035	Marillo S.A., Luxembourg	78040
BRC, S.à r.l., Luxembourg	78035	Meter Service Corporation, S.à r.l., Howald	78024
Bus Holdings, S.à r.l., Luxembourg	78035	MS Motorsport, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	78034
Car Services S.A., Luxembourg	78031	Musa S.A., Luxembourg	78042
Citadel Global Financial Products, S.à r.l., Munsbach	78002	Navy Financière S.A., Luxembourg	78041
Citadel Global Financial Products, S.à r.l., Munsbach	78024	Omnium Technic Building Operations, Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen, S.à r.l., Luxembourg	78039
CLS Summit Alternative Fund, Sicav, Luxembourg	78043	Patina S.A., Luxembourg	78038
Dawimo, S.à r.l., Luxembourg	78037	Poseidon Luxco Holdings, S.à r.l., Senningerberg	78044
Delicious, S.à r.l., Sandweiler	78041	Praine Management S.A., Luxembourg	78028
EBT Cebalrai, S.à r.l., Luxembourg	78035	Praine Management S.A., Luxembourg	78028
Ewaco Properties, S.à r.l., Luxembourg	78036	Probat S.A.H., Luxembourg	78038
Excalibur Consulting, S.à r.l., Luxembourg	78029	Sarlo S.A., Luxembourg	78037
Famby International S.A.H., Luxembourg	78040	Sarlo S.A., Luxembourg	78037
Farad International S.A., Luxembourg	78042	Sasoni S.A., Luxembourg	78042
Farad International S.A., Luxembourg	78042	Sicavex, Sicav, Luxembourg	78044
FS Invest II, S.à r.l., Luxembourg	78033	Spidolswäscherei Soc. Coop., Luxembourg	78029
FS Invest, S.à r.l., Luxembourg	78035	Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	78043
Globus Real Estate Invest S.A., Luxembourg	78032	Temtrade S.A., Bertrange	78041
Grandamo, S.à r.l., Luxembourg	78038	Traditional Fine Engraving S.A., Livange	78033
GSCP 2000 Lumina Holding, S.à r.l., Luxembourg	78036	Traf S.A., Luxembourg	78024
GSCP 2000 Onshore Lumina Holding, S.à r.l., Luxembourg	78036	Unity International Holding S.A., Luxembourg	78040
Harmonia S.A., Luxembourg	78036	Usted Finance S.A., Luxembourg	78043
IBN International S.A., Luxembourg	78036	Velu I, S.à r.l., Luxembourg	78025
Immo Sud Partners S.A., Pétange	78040	Velu II, S.à r.l., Luxembourg	78025
Independent Investment Fund, Sicav, Luxembourg	78044	Velu III, S.à r.l., Luxembourg	78028
International Metals S.A., Strassen	78043	Whitehall European RE 1, S.à r.l., Luxembourg	78029
		Whitehall European RE 2, S.à r.l., Luxembourg	78032
		Whitehall European RE 3, S.à r.l., Luxembourg	78033
		Whitehall French RE 2, S.à r.l., Luxembourg	78025
		Whitehall French RE 3, S.à r.l., Luxembourg	78031
		Witno Holdings S.A., Luxembourg	78033

AEROSPACE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 56.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01593, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour AEROSPACE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(057335.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

LUMIERE (LUX 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 116.182.

Extrait des Résolutions des Associés du 8 juin 2006

Les associés de LUMIERE (LUX 1), S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hille-Paul Schut et M. Michel van Krimpen, en tant que Gérants, et ce avec effet au 8 juin 2006,

- de nommer M. Robert Kimmels, né le 4 mars 1969, Breukelen, Pays-Bas, résidant au 44, rue de Kiem, L-1857 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 8 juin 2006,

- de nommer M. Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, Royaume-Uni, résidant au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 8 juin 2006.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

H.-P. Schut

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062317.5/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.990.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CITADEL KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND LTD, having its registered office at Dundee Leeds Management Services Ltd., 129, Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, USA, on May 19, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l. (formerly DTT III, S.à r.l.), (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 87.990, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial, dated June 19, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 10, 2002, number 1313. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant a notarial deed dated February 20, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 15, 2003, number 410.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

Section I.- Definitions and interpretation

Art. 1. Definitions

As used in these Articles of Incorporation, the following terms - and where the context so requires, their derivatives - shall have the following meanings:

(1) «Accounting Period» means, subject to the Board of Managers' authority to extend any Accounting Period pursuant to Article 42, the period beginning immediately after the end of the preceding Accounting Period and ending as of the end of the first to occur of: (A) the next calendar month; (B) the next Redemption Date or Dividend Date; (C) the day immediately preceding the day as of which the Company next issues Shares; (D) the day on which the Company terminates pursuant to Article 64 after making the final payout of its assets; or (E) any day the Board of Managers may designate.

(2) «The Act» means the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies of the Grand Duchy of Luxembourg.

(3) «Affiliate» means with respect to a specified Person: (A) any Person that directly or indirectly (including through one or more intermediaries) controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person; (B) any Person that is an officer, director, general partner, manager, managing member or trustee of, or serves in a similar capacity with respect to, such specified Person (or with respect to an Affiliate of such specified Person); (C) any trust or other account of which such specified Person and/or any relative or spouse of such specified Person is a beneficiary; or (D) any Person (i) that directly or indirectly is the beneficial owner of 34% or more of any class of the voting securities, voting interests or equity ownership (or similar economic interest) of such specified Person, or (ii) of which such specified Person is directly or indirectly the owner of 34% or more of any class of the voting securities, voting interests or equity ownership (or similar economic interest).

(4) «Article» means any of the articles of the present Articles of Incorporation.

(5) «Articles of Incorporation» means these articles of association as the same may from time to time be amended as provided in Article 66.

(6) «Assets» means all assets (including currencies, securities and loans), instruments, rights, derivatives, swaps, undertakings, entitlements, futures and other property acquired, traded, held, invested in or sold (including short sales) for the purpose of producing a return or as part of a portfolio.

(7) «Asset Value» means, as of any date of determination, the assets of the Company (excluding from Company assets all Extraordinary Reserves), minus the liabilities of the Company. In determining Asset Value, the Company's Investment Assets shall be valued at their respective Fair Market Values.

(8) «The Auditor» means any Person for the time being appointed as such pursuant to Article 61.

(9) «Board of Managers» means the Managers of the Company assembled as a board.

(10) «Business Day» means any day other than Saturday, Sunday and those legal public holidays as applicable in the Grand Duchy of Luxembourg and the United States as specified in 5 United States Code §6103(a).

(11) «Chairman» See Article 9(4).

(12) «CITADEL» means CITADEL LIMITED PARTNERSHIP, an Illinois (U.S.A.) limited partnership, or its successors and/or assigns.

(13) «CITADEL Account» means the Company and each other client account (including the equivalent of the Trading Affiliates in respect of other CITADEL Accounts) for which CITADEL or any Affiliate of CITADEL serves as general partner, manager and/or portfolio manager. The CITADEL Accounts in existence at any given time shall be identified in the books and records of CITADEL.

(14) «CITADEL Group» means CITADEL INVESTMENT GROUP, L.L.C., a Delaware (U.S.A.) limited liability company, or its successors and/or assigns.

(15) «CITADEL Intellectual Property» See Article 60.

(16) «CITADEL Party» means CITADEL Group and its Affiliates (but not including any CITADEL Account, whether or not it would otherwise be an Affiliate of CITADEL Group), and any other Person which is or has been a CITADEL Principal and/or an officer, director, member of the Board of Managers, manager, managing member, member or employee of CITADEL Group or any Affiliate of CITADEL Group.

(17) «CITADEL Principal» means any Person which directly or indirectly owns any interest in and/or manages (as an officer, by contract or otherwise) any activity of CITADEL Group or any Affiliate of CITADEL Group.

(18) «Claim» means any action, suit, demand, investigation, claim or proceeding.

(19) «Close of Business» means 5:00 p.m., Luxembourg time.

(20) «Company» means CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l. as set forth in Article 4.

(21) «Dividend» means the payment of USD or property from the Company to a Shareholder, in such amount as set forth in Article 51.

(22) «Dividend Date» means the effective payment date of any Dividend decided by the General Meeting or the Board of Managers, as the case may be.

(23) «Extraordinary Reserves» See Article 45.

(24) «Fair Market Value» means the fair market value of the Company's Investment Assets as determined by the Board of Managers or its delegate.

(25) «Financial Year» means the Company's accounting year as fixed in Article 42.

(26) «General Meeting» See Article 28.

(27) «Impermissible Event» means any event which would cause the Company: (A) not to qualify for the exclusion from the definition of «investment company» provided by Section 3(c)(l) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusions); (B) not to qualify for the exclusion from the definition of «investment company» provided by Section 3(c)(7) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (C) not to qualify for the Rule 4.7 exemption promulgated by the U.S. Commodity Futures Trading Commission (if the Company is then relying on such exemption); or (D) to be considered to hold «plan assets» within the meaning of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974.

(28) «Law» means the laws, rules and/or regulations promulgated by any governmental or public authority or any regulatory or self-regulatory organization, including laws, rules and/or regulations relating to taxation, fees, levies and

other impositions by or obligations due to any of the foregoing as well as any formal or official interpretation thereof by any such authority or organization, in each case (unless the context otherwise requires) applicable to the Company.

(29) «Legal Reserve» See Article 44.

(30) «Manager» means the manager(s) for the time being of the Company or, as the case may be, such Managers assembled as a board.

(31) «Majority Vote» means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of Shareholders holding Shares representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

(32) «Office» means the registered office of the Company for the time being.

(33) «Person» means an individual, corporation, trust, association, unincorporated organization, government (or agency or political subdivision thereof), limited liability company, joint venture, partnership or other entity.

(34) «Pledge» See Article 55.

(35) «Pledgor» See Article 55.

(36) «Redeem»; «Redemption» means the payment of USD or any other currency by the Company to a Shareholder resulting in a reduction in the number of Shares held by such Shareholder. Redemptions are permitted pursuant to Article 47.

(37) «Redemption Date» means the effective payment date of any Redemption of Shares.

(38) «Register» See Article 57.

(39) «Related Party» means any CITADEL Account, CITADEL Party, Shareholder or any Affiliate of any of the foregoing.

(40) «Secretary» See Article 9(4).

(41) «Shareholder» means a Person listed in the Register as a holder of Shares.

(42) «Shares» means the participating shares of the Company.

(43) «Specified Number» See Article 9(2).

(44) «Subscription» means the amount of money invested by a Shareholder in the Company.

(45) «Super-Majority Vote» means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of a majority of the Shareholders holding Shares representing in excess of 75% of the aggregate issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

(46) «Trading Affiliate» means any entity, including a «master fund», to which CITADEL Group or an Affiliate provides administrative services, and in which the Company (together, in certain cases, with other CITADEL Accounts and/or other Persons) invests.

(47) «Transfer» See Article 54.

(48) «USD» means the lawful currency of the United States.

Art. 2. Interpretation

(1) In these Articles of Incorporation, whenever the context may require, any pronoun used herein shall include the corresponding masculine, feminine or neuter forms, and the singular form of nouns, pronouns and verbs shall include the plural form and vice versa. The term «and/or» is used herein to mean both «and» as well as «or». The use of «and/or» in certain contexts in no respects qualifies or modifies the use of the terms «and» or «or» in others. «Or» shall not be interpreted to be exclusive, and «and» shall not be interpreted to require the conjunctive - in each case, unless the context otherwise requires.

(2) The terms «include» and «including» are to be construed as non-exclusive (so that, by way of example and for the avoidance of doubt, «including» shall mean «including without limitation») - in each case, unless the context otherwise requires.

(3) All headings and captions contained in these Articles of Incorporation, as well as the table of contents, are included for convenience of reference only and shall not be deemed a part of these Articles of Incorporation.

(4) Any reference to a Law shall mean such Law as currently in effect, including any amendment or modification thereto, as well as any successor Law enacted, subsequent to the date hereof.

(5) Any reference to the «end of» a time period (such as an Accounting Period, a day or a month) shall mean midnight, Luxembourg time, on the day for which the determination is being made. The «beginning of» a time period (such as an Accounting Period, a day or a month) shall commence immediately after the end of the preceding time period.

Art. 3. Unless the context otherwise requires or as otherwise defined herein, words or expressions contained in these Articles of Incorporation shall have the same meaning as in the Act.

Section II.- Form, Name, Registered office, Object and duration

Art. 4. Form

The Company is a société a responsabilité limitée (similar to a private limited liability company), incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

Art. 5. Purpose

(1) «The object of the Company is to acquire and manage for its own account Assets and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities. The Company shall not engage in any activity covered by the law of 5 April 1993, as amended, relating to the financial sector.

(2) The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

(3) In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Assets and rights in the broadest sense, shares, bonds, commercial papers and derivatives and futures thereof or any financial instrument or right thereon.

(4) The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to, or grant guarantees in favor of its Affiliates, any Related Party and/or other companies which form part of the same group.

(5) In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

Art. 6. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 7. Name

The Company will have the name CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l.

Art. 8. Registered office

The registered office of the Company is established in Munsbach (City of Schuttrange). It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Section III.- Board of managers

Art. 9. Board of managers

(1) Subject to the provisions of the Act, the business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers. If only one Manager is appointed by the General Meeting as sole Manager of the Company, such sole Manager shall have all the powers vested in the Articles of Incorporation to the Board of Managers.

(2) The maximum number of members of the Board of Managers shall be determined by Majority Vote of the Shareholders, provided that in no event shall the number of members be less than the Specified Number. The Company shall take the steps provided for herein to maintain at least three Managers (the «Specified Number»). Any variation in the Specified Number shall require a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

(3) A Manager shall hold office from the General Meeting when elected by Majority Vote until such Manager vacates his office pursuant to Article 11. The Board of Managers may exercise all such powers of the Company as are not by the Act or these Articles of Incorporation required to be voted upon by the Shareholders in a General Meeting, but no action taken by the Shareholders in a General Meeting shall invalidate any prior act of the Board of Managers which would have been valid if such action had not been taken. A meeting of the Board of Managers at which a quorum is present shall be sufficient to exercise all the powers, authorities and discretions for the time being vested in or exercisable by the Board of Managers.

(4) The Board of Managers shall choose or elect one of its members to be the Chairman and another to be Secretary. If more than one Person is proposed for a position, the election shall be conducted in such a manner as the Board of Managers may determine. In the absence of the Chairman, a chairman shall be elected by those present at each General Meeting or meeting of the Board of Managers, by Majority Vote or by majority vote of the attending Board of Managers, respectively.

Art. 10.

(1) Subject to Article 10(4), the Manager(s) shall be elected by Majority Vote.

(2) At such time as the number of Managers on the Board of Managers is less than the Specified Number, the remaining Managers shall, as promptly as practicable, and in any event within twenty-five (25) days of the date as of which there were fewer Managers than the Specified Number, convene a General Meeting to elect a sufficient number of qualified Managers so that there shall be the Specified Number of Managers. The notice of such General Meeting shall include information relating to any Person proposed to be elected as a member of the Board of Managers.

(3) If it becomes known to the Board of Managers that a Manager shall soon vacate his office, the Board of Managers may convene a General Meeting to elect a Manager to succeed such Manager as of the date he does so.

(4) If the number of Persons proposed to be elected as Managers at any General Meeting is less than or equal to the difference between the number of continuing Managers (if any) and the Specified Number, such Persons, if duly qualified at such time, shall be named Managers by the General Meeting. In the event that the number of Persons so proposed to be elected as Managers would cause the number of Managers to exceed the Specified Number, the election shall proceed in accordance with the provisions of Section VII.

(5) If more duly qualified Persons than there are Manager vacancies to be filled receive an equal number of votes to be elected as a Manager, the chairman of the General Meeting shall determine which of such Persons shall be so elected.

Art. 11. A Manager shall vacate his office:

- (A) if he resigns his office;
- (B) if he is incapacitated for a period of more than thirty (30) days, dies or otherwise becomes incapable of acting in his capacity as a Manager;
- (C) if he is prohibited by order of a court of competent jurisdiction from being elected or continuing as a Manager or is no longer qualified to be a Manager under Article 13; or
- (D) if he is removed by Majority Vote given at a General Meeting.

Art. 12.

(1) No Person who is an undischarged bankrupt (whether the order adjudicating such Person a bankrupt is made by a court or other competent authority within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg) or is of unsound mind (as certified by a qualified physician or a court of competent jurisdiction) shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

(2) No Person who has, whether within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, been convicted of any crime before a court of competent jurisdiction, or entered into any settlement or plea of nolo contendere or its equivalent in connection with any proceeding relating to a crime alleged to have been committed or aided and abetted by such Person, shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

Art. 13. General authority of the board of managers

(1) The Board of Managers shall exercise management of the financial affairs of the Company, and shall submit the Company's accounts to the Shareholders, and the Auditor(s) if any, whenever requested by the Shareholders to do so.

(2) Any Manager shall be entitled to attend and speak at any General Meeting.

Art. 14.

(1) The Board of Managers may meet for the transaction of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they see fit.

(2) A meeting of the Board of Managers may be convened by the Chairman, the Secretary or any two Managers acting jointly upon their own initiative. The Secretary shall convene a meeting of the Board of Managers whenever the Secretary is instructed to do so by the Chairman or any two Managers. Notice of a meeting of the Board of Managers may be delivered twenty-four (24) hours prior to the meeting by registered mail, facsimile, electronic or other reliable communication facilities enabling the convening Manager(s) to maintain proof of such convening notice.

Art. 15.

(1) At any meeting of the Board of Managers, two shall constitute a quorum for the transaction of business, and all questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes present or represented at such meeting of the Board of Managers; provided, that if only two Managers are present, action may only be taken by the mutual consent of both such Managers. In the case of an equal division of votes with more than two Managers voting, the chairman shall be entitled to a second or casting vote.

(2) Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues.

(3) A resolution in writing signed by all the Managers or by all the members of a committee of the Board of Managers shall be as effective as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers or of such committee duly convened and held, and any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Managers.

Art. 16. A meeting of the Board of Managers or of a committee of the Board of Managers may be held by means of any such telephonic, electronic or other reliable communication facilities that permit all Persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such meeting shall constitute presence in person at such meeting, under the condition that the resolution is formalised in writing by minutes of the meeting and signed by two Managers attending the meeting.

Art. 17.

(1) The Board of Managers may delegate such part of its authority to a member of the Board of Managers or to one or several ad hoc agents, and may engage and remunerate such Persons to carry out the purposes of the Company, as the Board of Managers may determine.

(2) Nothing in this Article 17 shall permit the Board of Managers to delegate any of their authority in a manner contrary to Article 22.

(3) The Board of Managers may at any time and from time to time, by power of attorney, appoint any Person (whether or not an individual) to be the attorney(s) for the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Managers under these Articles of Incorporation) and for such period and subject to such conditions as the Board of Managers may determine, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of Persons dealing with any such attorney as the Board of Managers may determine, and may also authorize any such attorney to sub-delegate any power, authority and/or discretion vested in him.

Art. 18. The Board of Managers may set up one or more committees consisting of two or more of the members of the Board of Managers which is/are entitled to propose non binding suggestions for final approval and decision to the Board of Managers. The meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these Articles of Incorporation regulating the meetings and proceedings of the Board of Managers insofar as the same are applicable and are not superseded by any action taken by the Board of Managers under these Articles of Incorporation; provided, that Article 17(1) may not be superseded by any such action and shall apply to all meetings of committees of the Board of Managers.

Art. 19. Board of managers' interests

(1) The remuneration to be received by any Manager from the Company in respect of any office (other than the office of Manager) held by such Manager shall be approved by Majority Vote at a General Meeting.

(2) A Manager may be or become a director or officer of, or otherwise interested in, any Person in which the Company may be interested, and no Manager shall be accountable for any remuneration, profit or other benefit, reasonable in kind and amount, received by him as a director or officer of, or from his interest in, any such Person.

(3) The Board of Managers may, in all respects, exercise the voting powers conferred by the Company's interest in any Person, including any Trading Affiliate, held or owned by the Company or exercisable by it as the Board of Managers of such Person, in such manner as they may determine.

(4) Subject to Articles 19(5) and 19(6), no Manager shall be disqualified by his office from contracting or dealing with the Company as a vendor, purchaser or in any other manner or capacity whatsoever (other than as the Auditor), nor because a Manager has any direct or material indirect interest in any such contract or dealing shall: (A) such contract or dealing be voidable; or (B) such Manager be liable to account to the Company or the Shareholders for any remuneration, profit or other benefits realized by such Manager from such contract or dealing, in each case by reason of the status of such Manager as a member of the Board of Managers.

(5) At any meeting of the Board of Managers at which any contract or dealing in which a Manager has any direct or material indirect interest is discussed: (A) such Manager must declare such interest with specificity; and (B) such contract or dealing shall not be entered into without the approval of the majority of the members of the Board of Managers, excluding the interested Manager(s).

(6) Any contract or dealing with the Company in which a Manager has any direct or material indirect interest shall be null and void ab initio unless approved as provided in Article 19(5).

(7) CITADEL Parties and all Persons associated with CITADEL Group and/or CITADEL are hereby expressly authorized to act as Managers of the Company, despite the extensive dealings among CITADEL Group, CITADEL and the Company.

Art. 20. Remuneration of board of managers

The Managers shall be entitled to such remuneration as may be determined by the General Meeting. The Managers may also be paid all traveling, hotel and other expenses properly incurred by them in execution of their duties and, in particular, in attending and returning from meetings of the Board of Managers, committees of the Board of Managers and General Meetings.

Section IV.- Powers

Art. 21. General powers

The Board of Managers itself shall manage the activities of the Company, as it sees fit, but may from time to time delegate authority to act for or on behalf of the Company to any party as it may consider appropriate.

Art. 22.

(1) Subject to Article 21, the Board of Managers may exercise all the powers of the Company in all circumstances and enter into and perform whatever undertakings, acts, operations and contracts the Board of Managers may deem necessary or advisable in connection with the object of the Company, provided that the terms of this Article 22 shall have been complied with. Nothing in these Articles of Incorporation shall release any Manager in his capacity as such from the obligation to act in the best interests of the Company.

(2) All powers not expressly reserved by Law or the present Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers. The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signature of any two Managers; provided that if the Company shall have only one Manager the signature of such Manager shall be sufficient to bind the Company until additional Managers are appointed.

Art. 23. Brokerage and dealing arrangements

The Board of Managers may cause, or may consent to any agent of the Company causing, the Company to enter into brokerage and dealing arrangements pursuant to which the Company pays transaction costs in an amount greater than would be incurred if another broker or dealer were used. The Board of Managers may also cause, or may consent to any agent of the Company causing, the Company to receive products and other services from the brokers and/or dealers through which the Company executes transactions. In certain cases, such arrangements may fall outside of the safe harbor for fiduciaries' use of «soft Dollar» payments established by Section 28(e) of the U.S. Securities Exchange Act of 1934; provided, in each case, that these arrangements are reasonable and consistent with the Company's objectives.

Section V.- Standard of liability and indemnity

Art. 24. Standard of liability and indemnity

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 25.

(1) Every Manager of the Company, in his capacity as such, shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities, loss, damage or expense (including liabilities under contract, tort, statute and/or any other Law and all reasonable legal and other costs and expenses properly payable) incurred or suffered by him as such Manager or in any way in the discharge of his duties in such capacity, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, fraud or dishonesty. The indemnity contained in this Article 25(1) shall also extend to any Person acting as a Manager whom the other Managers determine has acted in the reasonable belief that he has been so elected or appointed notwithstanding any defect in such election or appointment.

(2) Every Manager of the Company shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities incurred by him as such Manager in defending any Claim in which judgment is given in his favor, or in which he is acquitted, or in connection with any application under the Act in which relief from liability is granted to him by the court.

(3) No Manager of the Company shall be liable for: (A) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Manager unless personal fault is imputable to him or he did not condemn the contraventions at the earliest General Meeting, after becoming aware of them; (B) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortuous act of any

Person having control, possession or custody of any Company property; (C) any tax imposed on the Company in any jurisdiction; or (D) any loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of the duties of his respective office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, fraud or dishonesty.

Section VI.- Related party transactions

Art. 26. Related party transactions

(1) Nothing in these Articles of Incorporation shall limit or restrict the Company from engaging in all manner of transactions with any Related Party. In furtherance of the foregoing, but without limiting its powers and authority under Articles 24 and 25, the Board of Managers, on behalf of the Company, may authorize any third party to cause the Company to:

(A) purchase Investment Assets from, sell Investment Assets to, borrow and/or loan Investment Assets from or to, guarantee the obligations of, employ, consult or contract with (and in connection therewith pay compensation to), invest in, contribute capital to, participate or otherwise deal with, any Related Party or any other Person in which any Related Party has invested, participates or otherwise has dealings with, including an investment company, money manager, adviser or broker (which, for the avoidance of doubt, shall be deemed to include all manner of electronic trading facilities), and irrespective of whether the Company's assets are segregated from or in any manner insulated from the liabilities of such Related Party or Person or whether such Related Party or Person is registered as a broker-dealer or otherwise registered or regulated in any capacity;

(B) enter into repurchase agreements, reverse repurchase agreements, securities lending and hypothecation agreements, «principal-to-principal» transactions, «agency cross» transactions, brokered trades, and all other manner of related or similar agreements or transactions with any Related Party; and

(C) enter into joint ventures, participate in «master funds» and/or other entities with any Related Party; irrespective of whether doing so increases the Company's risk of loss, liability or additional taxation, and irrespective of whether the financial, tax or other allocations made by any of the foregoing are made on a pro rata basis.

(2) Nothing in these Articles of Incorporation shall limit the right of any Related Party to:

(A) organize, engage or invest in, directly or indirectly, any activity or venture of any nature or description, whether competitive with, the same as, or similar to that of the Company;

(B) buy or sell Investment Assets for its own account or for the account of other Persons, including Investment Assets which are the same as, or similar to, Investment Assets bought or sold by the Company; or

(C) control, advise or provide services to another Person which also purchases, sells, holds or deals with Investment Assets.

(3) Any CITADEL Party may engage in transactions and/or make investments, or cause other Persons (including Related Parties) to engage in transactions and/or make investments, which may differ from or be identical to the transactions engaged in or the investments made by the Company.

(4) Any CITADEL Party may give advice to any other Person (including Related Parties) and/or with respect to such Person's assets, which may differ from or be identical to advice given to the Company.

(5) Any CITADEL Party may serve in any capacity with the Company.

(6) The principles of the doctrine of «corporate opportunity» or other similar rights or claims shall not apply to any CITADEL Party's dealings with the Company (which may or may not be strictly on an independent contractor basis), and all Shareholders hereby waive, relinquish and renounce any such right or claim, whether now in existence or arising in the future.

(7) The Board of Managers may, but shall have no obligation to, engage in any transaction or make any investment for the Company, irrespective of whether one or more CITADEL Parties do so for their own accounts or the account of any other Person, and neither the Company nor any Shareholder shall have any first refusal, co-investment or other right with respect to any such transaction or investment.

Section VII.- General meetings

Art. 27. General meetings

If the Company has one Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders at any General Meeting. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder shall have the right to vote upon matters presented to the General Meeting. Each Shareholder shall have voting rights commensurate with his shareholding.

Art. 28.

(1) A meeting of the Company (a «General Meeting») shall be held as determined from time to time upon call by the Board of Managers upon not less than ten days' prior notice send by registered mail to all Shareholders stating the time, date, place and the object and agenda of such General Meeting.

(2) A General Meeting shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in Article 28(1), be deemed to have been timely called upon proper notice if it is so agreed by unanimous consent of the Shareholders.

Art. 29. Shareholders holding Shares representing not less than 10% of the share capital shall at all times have the right, upon written notice to the Company, to require that a General Meeting be called for the transaction of any business specified in such notice. Such General Meeting shall be called within twenty-one (21) days following the day that such notice is received by the Company.

Art. 30.

(1) At any General Meeting, Shareholders representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date set forth in the notice to Shareholders of such General Meeting shall constitute a quorum. If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the General Meeting, the General Meeting shall be cancelled

and a new meeting shall be convened by written notice to the Shareholders. No quorum shall be required for the second meeting and Shareholders present at the second meeting shall validly deliberate on the basis of the share capital represented at such meeting. At the second meeting, a resolution shall be passed by Shareholders present in person or by proxy at such meeting holding at least 50% the share capital represented at such meeting.

(2) Except in the event of a statutory provision to the contrary, any modification of the present Articles of Incorporation shall be made only by Super-Majority Vote of the General Meeting.

(3) The change of the nationality of the Company may only be decided with the unanimous consent of the Shareholders.

(4) The Company shall send convening notices by registered mail to all Shareholders not less than ten days prior to any adjourned General Meeting.

Art. 31. Voting at general meetings

Shareholders may vote at any General Meeting in person or by proxy. The Shareholders entitled to vote at any General Meeting and their respective percentages in the share capital shall be determined as of the record date for such General Meeting, as provided in Article 57.

Art. 32.

(1) All proxies shall be in such form as the Board of Managers may approve, and the Board of Managers may include with the convening notices of any General Meeting the form of proxy for use at such General Meeting. A proxy may confer general authority to act on behalf of the Shareholder giving such proxy, or may be limited to conferring authority to the proxyholder only to vote as indicated on specified matters. If general authority to act on behalf of the Shareholder giving a proxy is not expressly granted in such proxy, such proxy shall be conclusively presumed to be limited to conferring only the authority to vote as indicated in such proxy on specified matters.

(2) Any proxy shall, unless stated to the contrary in such proxy, be as valid for any adjournment of the General Meeting to which it relates as for such General Meeting.

Art. 33. The instrument appointing a proxy to be effective must arrive at the Office, or such other place as determined by the Board of Managers in the notice of the relevant General Meeting, before the time for holding such General Meeting, at which the Shareholder named in such instrument proposes to vote.

Art. 34.

(1) Any question for which a Super-Majority Vote or unanimous consent of the Shareholders is not otherwise provided herein and which is proposed for the vote of the Shareholders, shall be decided by Majority Vote.

(2) The results of all votes taken at a General Meeting shall be announced by the chairman of such General Meeting.

(3) Unless the Company shall have more than twenty-five (25) Shareholders, the written consent of Shareholders holding Shares sufficient to determine a question with the requisite approval as provided in these Articles of Incorporation shall be effective as a resolution duly passed at a General Meeting or otherwise by the Shareholders. Any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Shareholders.

Art. 35. No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the General Meeting at which the vote objected to is given or tendered, and every vote not disallowed at such General Meeting shall be valid for all purposes. Any such objection duly made shall be referred to the chairman of the General Meeting, whose decision shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Section VIII.- Share capital

Art. 36. Share capital

(1) The share capital is fixed at two million US Dollars (USD 2,000,000.-) represented by eighty thousand (80,000) Shares having a par value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.

(2) The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder, in the event that the Company has only one Shareholder, or by a decision by a Super-Majority Vote of the General Meeting.

(3) Each Share entitles the Shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

(4) The Company shall only issue Shares in registered form which shall be duly registered in the Register.

(5) The Company shall record only one Person as the owner of any outstanding Shares. Joint owners of Shares shall appoint one Person as the record owner of their Shares.

(6) In the case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable. In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be freely transferred by application of the requirements of Article 189 of the Act.

(7) Subject to the conditions of Article 199 of the Act, the Shareholders may resolve at a General Meeting to issue new Shares.

Art. 37. Any class right of the Shareholders may, from time to time, be changed by a resolution of the General Meeting approved by Super-Majority Vote.

Art. 38. Alteration of share capital

The following actions may be taken by resolution of the General Meeting held before a Luxembourg notary and deciding at a Super-Majority Vote:

(1) The Company's Share capital may be increased;

(2) Shares may be consolidated into Shares of larger par value; and

(3) Shares may be divided into Shares of smaller par value.

Art. 39. Share certificates

Share certificates will be issued upon express request of the Shareholder(s).

Section IX.- Asset value

Art. 40. Determining fair market value

(1) The Board of Managers may delegate the authority to determine the «Fair Market Value» of each of the Company's Investment Assets.

(2) The Board of Managers may at any time retain a qualified independent third party to review the Fair Market Value of any of the Company's Investment Assets. If such third party determines a different Fair Market Value is appropriate for any Investment Asset, such determination shall be conclusive and binding, absent manifest error.

(3) All Company property and liabilities other than Investment Assets shall be assigned such values as the Board of Managers may determine in accordance with generally accepted accounting principles; provided, that no value shall be ascribed to goodwill or any other intangible asset of the Company. The determinations of the Board of Managers as to such values shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Art. 41. Intermediate accounting periods

(1) The Board of Managers may, but shall have no obligation to, extend an Accounting Period if it is determined that, as of the scheduled end of such Accounting Period, (A) determining the Fair Market Value of a material portion of the Company's Investment Assets is not practicable, or (B) the trading of a material portion of the Company's Investment Assets has been suspended or restricted.

(2) Any Accounting Period extension under Article 42 shall take effect at, and shall continue until, such time as the Board of Managers may determine.

(3) As soon as reasonably practicable after the Board of Managers determines to extend or end a previously extended Accounting Period, the Board of Managers shall so notify all Shareholders.

Art. 42. Financial year, Distribution of profits and reserves

The Company's Financial Year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 43. At the end of each Financial Year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 44. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve («Legal Reserve»), until the Legal Reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's share capital. The balance of any net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholdings in the Company.

Art. 45. The Board of Managers may propose to the Shareholders at any General Meeting, and the Shareholders at any General Meeting may set aside such sums as they may determine by Majority Vote for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason («Extraordinary Reserves»). Such Extraordinary Reserves shall, as the General Meeting may determine, be applied to any purpose of the Company, and pending such application, may, also as the General Meeting may determine, be employed in the business of the Company. Such Extraordinary Reserves when reversed shall accrue to the benefit of the Company and the then current Shareholders; provided that, upon dissolution of the Company, Extraordinary Reserves shall be distributed pursuant to Article 64(2).

Section X.- Issuance and redemption of shares; Dividends

Art. 46. Issuance of shares

(1) All Subscriptions are subject to acceptance by the Shareholders given by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

(2) The Company shall issue Shares only in the currency of its share capital.

(3) Shares shall be issued as of the beginning of an Accounting Period.

(4) Shares shall be issued at the Asset Value per Share whereby part of such Asset Value to be paid for the Shares to be issued shall be allocated to the share capital and part to a share premium account.

Art. 47. Redemption of shares

The Company may only acquire its own Shares, on its own behalf, under the following conditions:

(A) the Shareholders at a General Meeting agree to the terms upon which the Company is authorized to acquire Shares, including the maximum number of Shares to be acquired, the period during which Shares may be acquired (which cannot exceed eighteen months) and, in the event Shares are acquired for cash consideration, the minimum and maximum amount that will be paid for the repurchased Shares;

(B) the nominal value, or in the absence of nominal value, the par value of the Shares, including Shares which the Company has previously acquired and retained in its portfolio as well as Shares acquired by its nominee, may not exceed 10% of the issued and subscribed capital;

(C) the acquisitions must not cause the net assets to fall to the aggregate subscribed capital plus any Extraordinary Reserves that are non-distributable, either by Law or the Articles of Incorporation; and

(D) the Shares being acquired are fully paid up.

The Board of Managers shall ensure that the conditions prescribed in this Article 47(B), (C) and (D) are met at the moment of any authorized acquisition.

Art. 48. Dividends

The Shareholders at a General Meeting may declare and pay Dividends from any asset lawfully available to be paid as Dividends.

Art. 49. The Board of Managers may decide to distribute interim Dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Financial Year, increased by carried forward profits and distributable Extraordinary Reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an Extraordinary Reserve and Legal Reserve to be established by Law or by these Articles of Incorporation. The decision of the Board of Managers to distribute interim Dividends may not be taken more than two months after the date at which the above mentioned interim statement of accounts has been made up.

Art. 50. Redemption and dividend payments

(1) Payment of Redemptions shall be made in USD or any other currency by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine.

(2) Subject to Article 51, Redemptions shall be paid as soon as reasonably practicable. After the applicable Redemption Date, the unpaid amount of any Redemption shall be a liability of the Company to the Redeeming Shareholder until paid.

Art. 51.

(1) Payment of Dividends shall be made in USD by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine. The Board of Managers may also cause the Company to make in-kind Dividends of Assets at Fair Market Value. The Board of Managers shall give written notice to each affected Shareholder not less than fifteen (15) days prior to making any proposed Dividend in kind, and shall not make any such Dividend to any Shareholder that notifies the Board of Managers in writing not less than five days prior to the Dividend Date, that such Dividend in kind could reasonably be expected to cause such Shareholder to violate any law. In such event, the Board of Managers shall cause the Assets which were to constitute such Shareholder's Dividend to be sold, and the proceeds of such sale, net of any cost and expense relating to such sale, to be paid out to such Shareholder in full satisfaction of such Dividend.

(2) Subject to Article 50, Dividends shall be paid as soon as reasonably practicable. After the applicable Dividend Date, the unpaid amount of any Dividend shall be a liability of the Company to the affected Shareholder until paid.

Art. 52. The Board of Managers may deduct from any Redemption or Dividend otherwise payable to any Shareholder any amount believed by the Board of Managers to be owed by such Shareholder to the Company.

Art. 53. The Board of Managers may, but shall have no obligation to, postpone Redemption and/or Dividend payments if a material portion of the Assets of the Company can be valued but cannot be sold, redeemed or otherwise liquidated in an orderly and/or timely manner.

Section XI.- Transfer and pledge of shares

Art. 54. Transfer and pledge of shares

Any transfer of Shares («Transfer») to non-Shareholders shall be made in accordance with the requirements of article 189 of the Act and such Transfer must be notified to the Company; provided that no Transfer shall be valid, and the Shareholders shall not approve any such Transfer, if such Transfer would cause an Impermissible Event. The Board of Managers will cause the Transfer of Shares to be registered in the Register pursuant to Article 57; provided that the Board of Managers shall not cause any Transfer of Shares to be registered in the Register if such Transfer would cause an Impermissible Event.

Art. 55.

(1) Shares may only be assigned, encumbered or pledged (collectively a «Pledge») upon written notice from the pledging Shareholder (the «Pledgor») and with the consent given by the Board of Managers of the Company.

(2) Pledgors may, as determined by the Board of Managers, be required to pay the expenses incurred by the Company in effecting their Pledges.

Art. 56. The Board of Managers may decline to register any Transfer of Shares on which the Company has a lien.

Section XII.- Miscellaneous

Art. 57. The register

(1) The Secretary shall establish and maintain a Register of Shareholders. The Register shall be open to inspection only in such manner and to such extent as may be determined by the Board of Managers in accordance with the provisions of the Act.

(2) The Board of Managers shall cause to be entered in the Register the following particulars:

- (A) the name, professional title and address of each Shareholder;
- (B) the date on which each Person was entered into the Register as a Shareholder;
- (C) the date on which any Person ceased to be a Shareholder;
- (D) the number of Shares held by each Shareholder; and
- (E) the transfers of Shares and the date of notification of such transfer to the Company.

(3) The Register shall be kept in such manner to show at all times the Shareholders for the time being.

Art. 58. Minutes

The Board of Managers shall cause minutes to be made of:

(1) the names of the Managers present at each meeting of Board of Managers and of any committee of the Board of Managers; and

(2) all resolutions and proceedings at all General Meetings as well as all meetings of the Board of Managers and of committees of the Board of Managers. Any such minutes, if properly signed, shall be conclusive and binding, absent manifest error, as evidence of such resolutions and proceedings. All of such minutes shall be held at the registered office of the Company.

Art. 59. Accounts

Any asset owned by the Company may be registered in the Company's name, in the name of a nominee or in «street name».

Art. 60. CITADEL intellectual property

The Company shall obtain a royalty-free, non-transferable license, from CITADEL or its designee(s), to use the name CITADEL or any derivative thereof as well as certain CITADEL Intellectual Property. In no event shall any such right to use the name CITADEL or any derivative thereof, or any such CITADEL Intellectual Property, be considered to constitute (except to the extent of such license) an asset of the Company or of any Shareholder in its capacity as such. Other than pursuant to such license, the Company shall not have, in the absence of a written agreement with CITADEL or its designee(s) to the contrary, any title to or right to use the name CITADEL, or any derivative thereof. In addition, other than pursuant to such license, the Company shall not have, in the absence of a written agreement with CITADEL or its designee(s) to the contrary, any title to or right to use any computer software, trade secret, know-how, investment technique, invention, trademark, trade name and other intellectual property utilized by, or on behalf of, the Company by any CITADEL Party (collectively «CITADEL Intellectual Property»).

Art. 61. Auditor

The General Meeting may by a Majority Vote appoint, and cause to be remunerated at the expense of the Company, the Auditor(s). The Auditor(s) may be changed without cause by a Majority Vote of the General Meeting at any time.

Art. 62. Severability

In the event that any provision of these Articles of Incorporation is held to be invalid or unenforceable in any jurisdiction, such provision shall be deemed modified to the minimum extent necessary so that such provision, as so modified, shall no longer be held to be invalid or unenforceable. Any such modification, invalidity or unenforceability shall be strictly limited both to such provision and to such jurisdiction, and in each case to no other. Furthermore, in the event of any such modification, invalidity or unenforceability, these Articles of Incorporation shall be interpreted so as to achieve the intent expressed herein to the fullest extent permitted by Law in the jurisdiction in question and otherwise as set forth herein.

Art. 63. Record dates

(1) The record date for any General Meeting shall be determined by the Board of Managers and set forth in the notice of such General Meeting; provided, that such record date must be on or after the date that the notice of such General Meeting is sent and prior to the date of such General Meeting.

(2) The record date for any Dividend shall be the applicable Dividend Date.

Art. 64. Winding-up

(1) If the Company shall be wound-up by a Super-Majority Vote given at a General Meeting, a liquidator shall be appointed by such General Meeting to oversee such winding-up. The liquidator may be a Related Party.

(2) During the course of the winding-up, the liquidator shall have authority to manage the Company's Assets for purposes of achieving an orderly liquidation. From time to time during the winding-up, the liquidator may declare advance liquidation distributions from assets available to the Company. However, the liquidator shall withhold such Extraordinary Reserves as are required by Law and such other Extraordinary Reserves as the liquidator may determine are necessary or advisable for payment of the estimated expenses of liquidation and winding-up, for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason.

(3) At such time as the liquidator has paid out all of the Company's assets, including any Extraordinary Reserves, and discharged all of the Company's liabilities, the liquidation shall be terminated by the General Meeting. The liquidator shall cause final audited financial statements - reflecting such termination - to be sent to all Persons who were Shareholders during the Financial Year in which the termination occurs, and to such other Persons as may be required by Law, as soon as reasonably practicable after such termination. The liquidator shall also file all documents, which the liquidator deems necessary or advisable in connection with such termination.

(4) The liquidator shall be entitled to reasonable and customary compensation and reimbursement of expenses from the assets of the Company for the liquidator's services in assisting in the winding-up and termination of the Company.

Art. 65. Notices

(1) Unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, all notices or other communications which the Company or any Shareholder may desire or be required to give hereunder shall be in writing and shall be personally delivered, delivered by facsimile transmission (and, unless waived by the recipient upon receipt of the facsimile, confirmed by delivery in another manner permitted hereunder), mailed by certified or registered mail (postage prepaid), sent by overnight delivery by a reputable private carrier or postal service or transmitted by e-mail with receipt confirmed (and, unless waived by the recipient upon receipt of the e-mail, confirmed by delivery in another manner permitted hereunder). All notices or other communications shall:

(A) be sent to the Company at its registered office and to a Shareholder at the address notified to the Company by such Shareholder from time to time, as set forth in the Register; and

(B) be deemed to have been validly given and effective upon receipt.

(2) Any notice period prescribed by these Articles of Incorporation shall commence on the day that the relevant notice is effective. Such notice period shall include all days, and shall conclude as of the Close of Business on the day which is the prescribed number of days following the commencement day, or if such day is not a Business Day, as of the Close of Business on the next succeeding Business Day.

Art. 66. Amendment of articles of incorporation

Unless otherwise provided by Law, no Article shall be rescinded, altered or amended, and no new Article shall be made, until the same has been passed by resolution of the General Meeting by a Super-Majority Vote.

Art. 67. Matters not provided for

Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately five thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CITADEL KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND LTD, ayant son siège social à Dundee Leeds Management Services Ltd., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, USA, le 19 mai 2006.

La procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l. (anc. DTT III, S.à r.l.), (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.990, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 septembre 2002, numéro 1313. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 avril 2004, numéro 410.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de la Société, comme suit:

Section I^{ère}. - Définitions et interprétation

Art. 1^{er}. Définitions

Aux fins des présents Statuts, les termes suivants - et leurs dérivés, lorsque le contexte l'impose - ont la signification suivante:

(1) «Période Comptable» signifie, sous réserve du droit pour le Conseil de Gérance de proroger toute Période Comptable conformément à l'Article 42, la période débutant immédiatement après la fin de la Période Comptable précédente et s'achevant lors de la survenance de la première des hypothèses suivantes: (A) à la fin du mois calendaire qui suit; (B) à la fin de la Date de Rachat ou de la Date de Dividende qui suit; (C) la veille du jour d'une nouvelle émission de Parts de la Société; (D) à la fin du jour de la liquidation de la Société conformément à l'Article 64 après le paiement final de ses actifs; ou (E) à n'importe quel jour fixé par le Conseil de Gérance.

(2) «Loi» signifie la loi du 10 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(3) «Affilié» signifie, par rapport à une Personne donnée: (A) toute Personne qui, directement ou indirectement (y compris à travers un ou plusieurs intermédiaires), contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le contrôle commun de cette Personne donnée; (B) toute Personne qui remplit les fonctions de responsable, directeur, associé-gérant, gérant, membre gérant ou fidei-commissaire de cette Personne donnée ou qui occupe une telle position par rapport à cette Personne donnée (ou par rapport à un Affilié de cette Personne donnée); (C) tout trust ou tout autre compte dont cette Personne donnée et/ou un membre de sa famille ou son conjoint est bénéficiaire; ou (D) toute Personne (i) qui est directement ou indirectement l'ayant droit économique d'au moins 34% de toute catégorie de titres avec droit de vote, intérêts de vote ou participation (ou d'un intérêt économique identique) de cette Personne donnée, ou (ii) dont

cette Personne donnée est directement ou indirectement le propriétaire d'au moins 34% ou plus de toute catégorie de titres avec droit de vote, intérêts de vote ou participation (ou d'un autre intérêt économique similaire).

(4) «Article» signifie tout article des présent Statuts.

(5) «Statuts» signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre conformément à l'Article 66.

(6) «Actifs» signifie tout actif (y compris devises, titres et prêts), effets de commerce, droits, produits dérivés, swaps, engagements, droits acquis, opérations à terme et autres propriétés acquises, commercialisées, détenues, ayant fait l'objet d'un investissement ou vendues (y compris vente à découvert) et ce dans le but d'obtenir un profit ou en vue de faire partie d'un portefeuille.

(7) «Valeur de l'Actif» signifie l'actif de la société (hormis les Réserves Extraordinaires de la Société) moins le passif de la Société, à toute date de détermination. Pour la détermination de la Valeur de l'Actif, les Actifs de Placement de la Société sont évalués selon leur Valeur Marchande Equitable respective.

(8) «Commissaires» signifie toute Personne présentement nommée comme tel conformément à l'Article 61.

(9) «Conseil de Gérance» signifie les Gérants de la Société rassemblés en conseil.

(10) «Jour Ouvrable» signifie n'importe quel jour hormis les samedis, dimanches et jours fériés au Grand-Duché de Luxembourg et aux Etats-Unis d'Amérique, tels que précisés par le Code 5 des Etats-Unis d'Amérique §6103(a).

(11) «Président» Voir Article 9(4).

(12) «CITADEL» signifie CITADEL LIMITED PARTNERSHIP, un Limited Partnership de l'Etat d'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ou ses successeurs et/ou cessionnaires.

(13) «Compte CITADEL» signifie la Société et le compte de tout autre client (y compris l'équivalent des Affiliés Commerciaux par rapport à d'autres Comptes CITADEL) pour lequel CITADEL ou tout autre Affilié de CITADEL fait office d'associé-gérant, gérant et/ou gestionnaire de portefeuille. Les Comptes CITADEL existants à tout moment doivent être identifiés dans les livres et les registres de CITADEL.

(14) «Groupe CITADEL» signifie CITADEL INVESTMENT GROUP, L.L.C., une limited liability company de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ou ses successeurs et/ou cessionnaires.

(15) «Propriété Intellectuelle de CITADEL» Voir Article 60.

(16) «Partie CITADEL» signifie CITADEL Group et ses Affiliés (à l'exception de tout Compte CITADEL qui, autrement, serait ou non un Affilié de CITADEL Group), et toute autre Personne qui est ou a été un Principal CITADEL et/ou responsable, directeur, membre du Conseil de Gérance, Gérant, membre gérant, membre ou employé de CITADEL Group ou de tout Affilié de CITADEL Group.

(17) «Principal CITADEL» signifie toute Personne qui détient directement ou indirectement un intérêt et/ou gère (en tant que responsable, en vertu d'un contrat ou autrement) toute activité de CITADEL Group ou de tout Affilié de CITADEL Group.

(18) «Réclamation» signifie toute action, procès, demande, enquête, réclamation ou poursuite.

(19) «Clôture d'Activité» signifie 17 heures, heure du Grand-Duché de Luxembourg.

(20) «Société» signifie CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l., comme décrit à l'Article 4.

(21) «Dividende» signifie le paiement en U.S. dollars ou en biens de la Société en faveur d'un Associé, selon le montant prévu à l'Article 51.

(22) «Date de Dividende» signifie la date effective de tout versement de Dividende tel que décidé par l'Assemblée Générale ou par le Conseil de Gérance selon les cas.

(23) «Réserves Extraordinaires» Voir Article 45.

(24) «Valeur Marchande Equitable» signifie la valeur marchande équitable des Actifs de Placement de la Société tels que déterminés par le Conseil de Gérance ou son délégué.

(25) «Exercice Financier» signifie l'année comptable de la Société telle que définie à l'Article 42.

(26) «Assemblée Générale» Voir Article 28.

(27) «Événement Impermissible», signifie tout événement ayant pour conséquence que la Société (A) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la Section 3(c)(1) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (B) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la section 3(c)(7) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (C) ne puisse obtenir l'exemption de la Règle 4.7 promulguée par la US Commodity Futures Trading Commission (si la Société compte sur cette exclusion); ou (D) soit considérée détenir des «plan assets» au sens du US Employee Retirement Income Security Act de 1974.

(28) «Législation» signifie les lois, règles et/ou règlements promulgués par toute autorité gouvernementale ou publique, ou par toute organisation de tutelle ou indépendante, y compris la législation, les règles et/ou règlements concernant la fiscalité, les commissions, les perceptions et autres taxes ou obligations en raison d'un de ces textes, ainsi que toute interprétation formelle ou officielle qui en serait faite par une de ces autorités ou organisations, applicable dans tous les cas à la Société (sauf interprétation différente suivant le contexte).

(29) «Réserve Légale» Voir Article 44.

(30) «Gérant» signifie le(s) Gérant(s) actuels de la Société ou, selon le cas, les Gérants rassemblés en conseil.

(31) «Vote à la Majorité» signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote des Associés qui détiennent les Parts représentant plus de 50% du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

(32) «Bureau» signifie le siège social actuel de la Société.

(33) «Personne» signifie un particulier, une société, un trust, une association, une organisation non constituée sous la forme de société, un gouvernement (ou une de ses agences ou subdivision politique), une limited liability company, une joint-venture, un partnership ou une autre entité.

(34) «Nantissement» Voir Article 55.

(35) «Débiteur» Voir Article 55.

(36) «Racheter»/«Rachat» signifie le versement effectué par la Société à un Associé, en U.S. dollars ou dans une autre devise, aboutissant à une réduction du nombre de Parts détenues par cet Associé. Les rachats sont autorisés conformément à l'Article 47.

(37) «Date de Rachat» signifie la date effective de paiement de tout Rachat de Parts.

(38) «Registre» Voir Article 57.

(39) «Partie Apparentée» signifie tout Compte CITADEL, Partie CITADEL, Associé ou Affilié de l'un de ceux-ci.

(40) «Secrétaire» Voir Article 9(4).

(41) «Associé» signifie la Personne inscrite au Registre comme détenteur de Parts.

(42) «Parts» signifie les parts sociales de la Société.

(43) «Nombre Précisé» Voir Article 9(2).

(44) «Souscription» signifie la somme investie par un Associé dans la Société.

(45) «Vote à la Majorité Qualifiée» signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote de la majorité des Associés détenant les Parts qui représentent plus de 75% du total du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

(46) «Affilié Commercial» signifie toute entité, y compris un master fund, pour laquelle le Groupe CITADEL ou un Affilié fournit des services administratifs et dans lequel la Société (avec dans certains cas d'autres Comptes CITADEL et/ou d'autres Personnes) investit.

(47) «Transfert» Voir Article 54.

(48) «Dollar U.S.» signifie la devise légale des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 2. Interprétation

(1) Dans les présents Statuts, en fonction du contexte, tout pronom utilisé englobe le masculin, le féminin ou des formes neutres, et le singulier des substantifs, des pronoms et des verbes englobe le pluriel et vice versa. Le terme «et/ou» englobe tant la conjonction «et» que la conjonction «ou». Le recours au terme «et/ou» dans certains contextes ne qualifie ni ne modifie en aucune façon le recours aux conjonctions «et» ou «ou» dans d'autres contextes. La conjonction «ou» n'est pas interprétée comme étant exclusive; la conjonction «et» n'est pas interprétée comme nécessitant le conjonctif - dans tous les cas, sauf si le contexte l'impose autrement.

(2) Les termes «comprend» et «y compris» doivent être interprétés comme non exclusifs (de sorte que, par exemple et en vue de lever toute ambiguïté, «y compris» signifie «y compris sans limitation») - dans tous les cas, sauf si le contexte l'impose autrement.

(3) Tous les titres et sous-titres des présents Statuts, ainsi que la table des matières sont insérés uniquement afin de faciliter la lecture et ne constituent pas une partie intégrante des présents Statuts.

(4) Toute référence à une Loi se rapporte à cette Loi en vigueur, y compris tout amendement ou modification la concernant, ainsi que toute Loi ultérieure promulguée après la date des présentes.

(5) Toute référence à la «fin» d'une période de temps (comme une Période Comptable, un jour ou un mois) signifie minuit, heure de Luxembourg, du jour en question. Le «début» d'une période temporelle (comme une Période Comptable, un jour ou un mois) commence immédiatement après la fin de la période de temps précédente.

Art. 3. Sauf disposition contraire en vertu du contexte ou définition contraire des présentes, les mots ou les expressions figurant dans les présents Statuts ont la même signification que dans la Loi.

Section II.- Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social, Objet et durée

Art. 4. Forme

La Société est une société à responsabilité limitée (comparable à une private limited liability company), constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 5. Objet

(1) L'objet de la Société consiste à acquérir et gérer pour son propre compte les Actifs, et d'investir, exploiter ou sinon à participer dans (de manière active ou passive) une ou plusieurs entités ou activités commerciales. La Société ne pourra exercer aucune activité règlementée par la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, relative au secteur financier.

(2) La Société peut acquérir tous titres ou droits à travers des participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

(3) En particulier, la Société peut effectuer tout investissement dans, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations, tout Actif et droits au sens large, actions, obligations, papiers de commerce, dérivés ou opérations à terme y relatif, ou tout autre instrument financier ou droit y relatif.

(4) La Société peut emprunter par tous les moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

(5) En général, La Société pourra prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération jugée utile pour l'accomplissement et le développement de ces objets.

Art. 6. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société ne s'éteint pas pour cause de décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

Art. 7. Dénomination sociale

La Société porte la dénomination sociale de CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l.

Art. 8. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Ville de Schuttrange). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Section III.- Conseil de gérance

Art. 9. Conseil de gérance

(1) Sous réserve des dispositions de la Loi, l'activité de la Société est gérée et dirigée par le Conseil de Gérance. Si un Gérant est nommé par l'Assemblée Générale comme Gérant unique de la Société, ce Gérant unique aura alors tous les pouvoirs accordés par les Statuts au Conseil de Gérance.

(2) Le nombre maximum de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par un Vote à la Majorité des Associés, étant entendu que ce nombre ne sera en aucun cas inférieur au Nombre Précisé. La Société prendra les mesures nécessaires pour maintenir au moins trois Gérants (le «Nombre Précisé»). Toute modification du Nombre Précisé requiert un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors d'une Assemblée Générale des Associés.

(3) Le Gérant occupe ses fonctions à partir de la date de l'Assemblée Générale durant laquelle il a été élu par un vote à la Majorité et jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions conformément à l'Article 11. Le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas à la décision des Associés réunis en Assemblée Générale, mais aucune résolution décidée par un vote des Associés réunis en Assemblée Générale ne peut invalider une décision précédente du Conseil de Gérance qui serait valable si cette résolution de l'Assemblée Générale n'avait pas été prise. Une réunion du Conseil de Gérance rassemblant le quorum nécessaire suffit pour exercer tous les pouvoirs, autorités et discrétions actuellement confiés au Conseil de Gérance ou que celui-ci peut exercer.

(4) Le Conseil de Gérance choisit ou élit un de ses membres comme Président et un autre comme Secrétaire. Si plus d'une Personne est proposée au même poste, l'élection a lieu de la manière qui est déterminée par le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, un président de séance est élu par les Personnes présentes à chaque Assemblée Générale ou réunion du Conseil de Gérance, par un Vote à la Majorité ou d'un vote à la majorité des membres du Conseil de Gérance présents, respectivement.

Art. 10.

(1) Sous réserve de l'Article 10(4), le(s) Gérant(s) est/sont élu(s) par un Vote à la Majorité.

(2) Lorsque le nombre des Gérants composant le Conseil de Gérance devient inférieur au Nombre Précisé, les Gérants restants convoquent, aussitôt que possible et de toute façon dans les vingt-cinq (25) jours qui suivent la date à laquelle le nombre de Gérants est devenu inférieur au Nombre Précisé, une Assemblée Générale en vue de nommer un nombre suffisant de Gérants qualifiés afin d'atteindre le Nombre Précisé de Gérants. La convocation à cette Assemblée Générale devra inclure les informations concernant toute Personne proposée au poste de membre du Conseil de Gérance.

(3) Si le Conseil de Gérance a connaissance du fait qu'un Gérant pourrait quitter ses fonctions sous peu, le Conseil de Gérance peut convoquer une Assemblée Générale afin d'élire un Gérant appelé à remplacer ce Gérant à compter de la date de son départ.

(4) Si le nombre de Personnes proposées au poste de Gérant lors d'une Assemblée Générale est inférieur ou égal à la différence entre le nombre de Gérants restant en fonction (le cas échéant) et le Nombre Précisé, ces Personnes, si elles sont dûment qualifiées à cet instant, pourront être nommées Gérants par l'Assemblée Générale. Au cas où le nombre de Personnes proposées de la sorte au poste de Gérant dépasserait le Nombre Précisé de Gérants, l'élection aura lieu conformément aux dispositions de la Section VII.

(5) Si le nombre de Personnes dûment qualifiées recueillant un même nombre de voix à l'élection de Gérant dépasse le nombre de postes vacants de Gérants, le président de l'Assemblée Générale déterminera les Personnes à élire.

Art. 11. Le Gérant pourra quitter son poste:

- (A) s'il démissionne de son poste;
- (B) s'il est frappé d'une incapacité pendant une période supérieure à trente (30) jours, meurt ou s'il devient incapable d'agir en sa qualité de Gérant;
- (C) s'il lui a été interdit par une décision de la juridiction compétente d'être élu ou de rester Gérant ou s'il ne remplit plus les conditions pour être Gérant conformément à l'Article 13; ou
- (D) s'il est démis par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Art. 12.

(1) Aucune Personne faillie non réhabilitée (déclarée faillie par un tribunal ou par une autre autorité compétente du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger) ou qui n'est pas saine d'esprit (de l'avis d'un médecin qualifié ou d'un tribunal compétent) ne pourra être élue au poste de Gérant ou conserver ce poste.

(2) Toute Personne condamnée par un tribunal compétent pour un délit quelconque, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ou ayant conclu un concordat ou prêté un serment de nolo contendere ou son équivalent par rapport à une procédure concernant un délit supposé commis ou facilité par cette Personne, sera inéligible au poste de Gérant ou ne pourra conserver ce poste.

Art. 13. Autorité générale du conseil de gérance

(1) Le Conseil de Gérance gère les affaires financières de la Société et présente les comptes de la Société aux Associés et aux Commissaire(s) si il y en a, chaque fois que les Associés le leur demandent.

(2) Chaque Gérant peut assister et intervenir à toute Assemblée Générale.

Art. 14.

(1) Le Conseil de Gérance peut se réunir pour traiter des affaires, ajourner et régler ses réunions comme il l'entend.

(2) Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par le Président, le Secrétaire ou deux des Gérants agissant conjointement de leur propre initiative. Le Secrétaire pourra convoquer une réunion du Conseil de Gérance à chaque fois que le Secrétaire aura été requis de le faire par le Président ou deux des Gérants. La convocation à une réunion du Conseil de Gérance peut être délivrée vingt-quatre (24) heures avant la réunion par courrier, par télécopie, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication fiable permettant au(x) Gérant(s) de garder une preuve de cette convocation.

Art. 15.

(1) Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, le quorum nécessaire pour traiter des affaires est de deux, et toute question soumise à la réunion est prise à la majorité des votes présents ou représenté à cette réunion du Conseil de Gérance; si seuls deux Gérants sont présents, les décisions ne pourront être prises que par consentement mutuel de ces deux Gérants. Lorsque plus de deux Gérants prennent part au vote et que celui-ci donne lieu à un partage des voix, la voix du président compte double ou sa voix est prépondérante.

(2) Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant en le nommant par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax en qualité de mandataire. Un même Gérant pourra représenter plusieurs de ses collègues.

(3) Une résolution écrite signée par tous les Gérants ou par tous les membres d'un comité du Conseil de Gérance a la même valeur qu'une résolution votée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité dûment convoqué et tenu, et la résolution peut être composée de plusieurs exemplaires chacun signés par un ou plusieurs des Gérants.

Art. 16. La réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une réunion de ce genre équivaut à une présence en personne lors de cette réunion, à condition que la résolution soit formalisée par écrit par le compte-rendu de la réunion et signée par deux Gérants ayant assisté à la réunion.

Art. 17.

(1) Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de son autorité à un membre du Conseil de Gérance ou à un ou plusieurs agents ad hoc, et il peut engager et rémunérer ces Personnes dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Société, comme déterminé par le Conseil de Gérance.

(2) Aucune disposition du présent Article 17 n'autorise le Conseil de Gérance à déléguer une partie de son autorité d'une manière contraire à l'Article 22.

(3) Le Conseil de Gérance peut désigner à tout moment par une procuration, toute Personne (physique ou morale) comme mandataire(s) de la Société aux fins et avec les pouvoirs, autorités et discrétions (ne dépassant pas ceux qui incombent au Conseil de Gérance ou qu'il peut exercer aux termes des présents Statuts), pour les périodes et aux conditions déterminées par le Conseil de Gérance, et une telle procuration peut contenir des dispositions concernant la protection et la des Personnes traitant avec le mandataire désigné par le Conseil de Gérance, et elle peut également autoriser le mandataire à déléguer une partie du pouvoir, de l'autorité et/ou de la discrétion qui lui revient.

Art. 18. Le Conseil de Gérance peut mettre en place un ou plusieurs comités composés de deux ou plusieurs membres du Conseil de Gérance qui peuvent soumettre des suggestions pour approbation finale et décision par le Conseil de Gérance. Les réunions et les délibérations de ces comités sont régies par les dispositions des présents Statuts régissant les réunions et les délibérations du Conseil de Gérance dans la mesure où ceux-ci sont applicables et ne sont pas remplacés par une résolution prise par le Conseil de Gérance aux termes des présents Statuts; à condition que l'Article 17(1) ne soit pas remplacé par une telle résolution et qu'il s'applique à toutes les réunions des comités du Conseil de Gérance.

Art. 19. Intérêts du conseil de gérance

(1) La rémunération versée par la Société à chaque Gérant pour les fonctions (autres que les fonctions de Gérant) assumées par le Gérant en question doit être approuvée par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

(2) Un Gérant peut être ou peut devenir directeur ou représentant, ou sinon détenir un intérêt dans toute Personne faisant l'objet d'un intérêt de la part de la Société et aucun Gérant ne devra justifier d'une quelconque rémunération, profit ou autre avantage raisonnable, en nature ou en espèces, qu'il aurait perçu en tant que directeur ou représentant, ou au titre de son intérêt dans une telle Personne.

(3) Le Conseil de Gérance peut exercer, à tous les égards, les droits de vote qui reviennent à la Société du fait de l'intérêt qu'elle possède dans une Personne, y compris un Affilié Commercial, que la Société détient ou possède ou qu'elle peut exercer en tant que Conseil de Gérance de cette Personne, de la manière qu'il détermine.

(4) Sous réserve des Articles 19(5) et 19(6), aucun Gérant ne peut être empêché en vertu de sa fonction de passer un contrat ou de conclure des marchés avec la Société en tant que vendeur, acheteur ou d'une autre manière ou en vertu d'une autre capacité (hormis en tant que Commissaire), ni par ailleurs, le fait que le Gérant possède un intérêt direct ou un intérêt indirect important dans un tel contrat ou une telle opération n'entraîne (A) l'annulation de ce contrat ou de cette opération, ou (B) l'obligation pour le Gérant de rendre compte à la Société ou aux Associés de toute rémunération, profit ou autre avantage qu'il tire d'un tel contrat ou d'une telle opération, dans tous les cas en raison du statut d'un tel Gérant comme membre du Conseil de Gérance.

(5) Lors de chaque réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle la question d'un contrat ou d'un marché dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est abordée: (A) le Gérant en question doit déclarer

cet intérêt spécifiquement; et (B) le contrat ou le marché en question ne peut être conclu sans l'approbation de la majorité des membres du Conseil de Gérance, hormis le(s) Gérant(s) intéressé(s).

(6) Tout contrat ou marché avec la Société dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est nul et non avenü ab initio, sauf s'il fait l'objet d'une approbation comme prévu à l'Article 19(5).

(7) Les Parties CITADEL et toutes les Personnes associées au Groupe CITADEL et/ou CITADEL sont expressément habilitées à agir en tant que Gérants de la Société, en dépit des opérations étendues entre le Groupe CITADEL, CITADEL et la Société.

Art. 20. Rémunération du conseil de gérance

Les Gérants ont droit à la rémunération qui est fixée par l'Assemblée Générale. Les Gérants peuvent aussi se voir rembourser tous leurs frais de voyage, d'hébergement et autres frais dûment encourus au cours de l'exécution de leurs missions et, en particulier, dans le but de participer aux réunions du Conseil de Gérance, des comités du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales.

Section IV.- Pouvoirs

Art. 21. Pouvoirs généraux

Le Conseil de Gérance gère lui-même les affaires de la Société, comme il l'estime nécessaire, mais peut déléguer son autorité d'agir au nom ou bien pour le compte de la Société à toute partie, s'il le considère approprié.

Art. 22.

(1) Sous réserve de l'Article 21, le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société dans toutes les circonstances, entreprendre et accomplir tout engagement, tout acte, toute opération et tout contrat que le Conseil de Gérance jugerait nécessaire ou souhaitable en vertu de l'objet de la Société, à condition que les conditions du présent Article 22 soient respectées. Rien dans les présents Statuts n'exonère un Gérant de son obligation d'agir au mieux des intérêts de la Société.

(2) Tous les pouvoirs que la législation ou les présents Statuts ne réservent pas à l'Assemblée Générale des Associés entrent dans les compétences du Conseil de Gérance. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux de ses Gérants; si la Société ne compte qu'un seul Gérant, la signature de ce Gérant suffit à engager la Société jusqu'à la nomination de Gérants supplémentaires.

Art. 23. Accords de courtage et négociations

Le Conseil de Gérance peut conduire, et autorise tout agent de la Société à conduire la Société à conclure des accords de courtage et de négociation prévoyant que la Société acquitte des frais de transaction supérieurs à ceux qu'elle aurait à supporter en cas d'intervention d'un autre courtier ou d'un autre négociant. Le Conseil de Gérance peut également faire en sorte ou autoriser tout agent de la Société de faire en sorte que la Société reçoive des produits et d'autres services des courtiers et/ou négociants par la biais desquels la Société exécute ses opérations. Dans certains cas, ces accords peuvent sortir du cadre de la protection («safe harbor») pour l'utilisation par les fiduciaires des paiements par frais de courtage prévus à la Section 28(e) de la U.S. Securities Exchange Act de 1934; à condition, dans tous les cas, que ces accords soient raisonnables et conformes aux objectifs de la Société.

Section V.- Norme de responsabilité et indemnité

Art. 24. Norme de responsabilité et indemnité

Les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle en raison de la position qu'ils occupent, par rapport à tout engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la société.

Art. 25.

(1) Chaque Gérant de la société, en tant que tel, est indemnisé sur les fonds de la Société contre les dettes, pertes, dommages ou frais (y compris les créances découlant d'un contrat, d'un acte délictuel, de la loi et/ou de toute autre Législation, ainsi que les coûts et frais juridiques raisonnables dûment payables) encourus ou supportés en tant que Gérant ou d'une autre manière dans l'accomplissement de ses fonctions en tant que tel, sauf si ceux-ci surviennent du fait de sa propre négligence coupable, de sa propre omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté. L'indemnité visée à l'Article 25(1) s'étend également à toute Personne agissant en tant que Gérant et dont les autres Gérants estiment qu'elle a agi en croyant raisonnablement avoir été élue ou nommée pour cela, nonobstant toute irrégularité relevée à l'occasion de cette élection ou nomination.

(2) Chaque Gérant de la Société est indemnisé sur les fonds de la Société contre toute dettes qu'il aurait à supporter en tant que Gérant lors de la défense contre une Réclamation tranchée en sa faveur ou pour laquelle il est acquitté ou en rapport avec toute application en vertu de la Loi par laquelle le tribunal le libère de toute responsabilité.

(3) Aucun Gérant de la Société ne doit répondre: (A) des actes, quittances, négligences ou défauts d'un autre Gérant, sauf si une faute personnelle peut lui être imputée ou s'il n'a pas condamné les infractions à la première Assemblée Générale qui suit sa prise de connaissance des faits; (B) de toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictuel d'une Personne contrôlant, possédant ou ayant la garde d'un bien de la Société; (C) d'une taxe imposée à la Société par n'importe quelle juridiction; ou (D) de toute perte, dommage ou infortune quelconque survenant dans l'exécution des missions propres à sa fonction ou qui lui sont liées, sauf si cela a lieu du fait de sa négligence coupable, de son omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté.

Section VI.- Transactions avec une partie apparentée

Art. 26. Transactions avec une partie apparentée

(1) Aucune disposition des présents Statuts ne limite ni ne restreint les transactions que la Société peut effectuer avec une Partie Apparentée. En conséquence, mais sans limiter ses pouvoirs et son autorité en vertu des Articles 24 et 25, le Conseil de Gérance, pour le compte de la Société, peut autoriser toute partie tierce d'engager la Société à:

(A) acheter des Actifs de Placement de, vendre des Actifs de Placement à, emprunter et/ou prêter des Actifs de Placement de ou à, garantir les obligations de, utiliser, consulter ou contracter avec (et verser une compensation y relative), investir dans, effectuer un apport en capital à, participer ou sinon traiter avec, toute Partie Apparentée ou toute autre Personne ayant fait l'objet d'un investissement, d'une participation ou d'autres opérations avec une Partie Apparentée, y compris une société d'investissement, un gestionnaire de capitaux, un conseiller ou un courtier (lesquels pour éviter toute confusion, comprennent toute facilité de négociation électronique), sans tenir compte du fait que les éléments d'actif de la Société sont séparés ou isolés d'une quelconque manière du passif de cette Partie Apparentée ou Personne ou que cette Partie Apparentée ou Personne soit agréé comme négociant-courtier ou autrement agréé ou régie en tout autre qualité;

(B) conclure des contrats de rachat, annuler des contrats de rachat, des contrats de prêt de titres et de nantissement de titres, des opérations de «principal à principal», des opérations «agency cross», des opérations de courtage, ainsi que toute autre sorte de contrats ou d'opérations identiques et similaires avec toute Partie Apparentée; et

(C) conclure des joint-ventures, participer à des master funds et/ou d'autres entités avec toute Partie Apparentée, même si cela accroît le risque de perte, de dettes ou de taxation supplémentaire pour la Société, et même si les affectations financières, fiscales ou autres effectuées dans ce contexte le sont sur une base pro rata.

(2) Aucune disposition des présents Statuts ne limite le droit d'une Partie Apparentée:

(A) d'organiser, de s'engager ou d'investir dans, directement ou indirectement, une activité ou entreprise de quelque nature ou description, qu'elle soit concurrente avec, identique ou similaire à celle de la Société;

(B) d'acheter ou de vendre des Actifs de Placement pour son propre compte ou pour le compte d'autres Personnes, y compris des Actifs de Placement identiques ou similaires aux Actifs de Placement achetés ou vendus par la Société; ou

(C) de contrôler, de conseiller ou de fournir des services à une autre Personne qui achète, vend, détient ou négocie elle aussi avec des Actifs de Placement.

(3) Toute Partie CITADEL peut se lancer dans des opérations et/ou effectuer des investissements ou faire en sorte que d'autres Personnes (y compris des Parties Apparentées) se lancent dans des opérations et/ou effectuent des investissements qui peuvent être différents ou identiques aux opérations engagées ou aux investissements effectués par la Société.

(4) Toute Partie CITADEL peut fournir un conseil à toute autre Personne (y compris les Parties Apparentée) et/ou par rapport aux actifs de cette Personne, qui peut être différent ou identique au conseil fourni à la Société.

(5) Toute Partie CITADEL peut servir la Société d'une manière ou d'une autre.

(6) Les principes de la doctrine de corporate opportunity ou d'autres droits ou revendications similaires ne s'appliquent pas aux relations d'affaires de la Partie CITADEL avec la Société (qui peuvent ou non avoir lieu strictement sur la base du contractant indépendant) et tous les Associés abandonnent et renoncent ici à tout droit ou réclamation présent ou à venir.

(7) Le Conseil de Gérance peut, sans que cela ne constitue une obligation, se lancer dans une opération ou effectuer un investissement pour la Société, peu importe qu'une ou plusieurs Parties CITADEL agissent de même pour leur propre compte ou pour le compte d'une autre Personne et ni la Société ni un Associé ne disposent d'un droit de refus, de co-investissement ou autre par rapport à une opération ou un investissement de ce genre.

Section VII.- Assemblées générales

Art. 27. Assemblées générales

Si la Société ne compte qu'un Associé, l'Associé unique assume tous les pouvoirs reconnus aux Associés lors de toute Assemblée Générale. Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé a le droit de voter sur les questions soumises à l'Assemblée Générale. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

Art. 28.

(1) Une réunion de la Société (une «Assemblée Générale») a lieu selon les modalités prévues par le Conseil de Gérance après avoir été annoncée au moins dix jours à l'avance à tous les Associés par une convocation à la réunion envoyée par lettre recommandée et devant préciser l'heure, la date, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

(2) L'Assemblée Générale convoquée sans respecter le préavis visé à l'Article 28(1), est néanmoins valablement convoquée si tous les Associés expriment leur accord unanime.

Art. 29. Les Associés détenant les Parts qui représentent au moins 10% du capital social ont à tout moment le droit de demander à la Société, par écrit, la convocation d'une Assemblée Générale pour traiter de toute affaire précisée dans la convocation de cette assemblée. Cette Assemblée Générale doit être convoquée dans les vingt et un (21) jours qui suivent la réception de cette convocation par la Société.

Art. 30.

(1) Lors de toute Assemblée Générale, le quorum est atteint par la présence des Associés qui représentent plus de 50% du capital social souscrit à la date précisée dans la convocation. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est annulée et une nouvelle réunion est convoquée par convocation écrite aux Associés. Aucun quorum n'est nécessaire pour la seconde réunion et les Associés présents à la seconde réunion délibèrent valablement sur la base du capital social représenté à la réunion. A la seconde

réunion, une résolution doit recueillir les voix des Associés présents ou représentés à cette assemblée qui représentent au moins 50% du capital social présent ou représenté à cette assemblée.

(2) Sauf disposition légale contraire, toute modification des présents Statuts nécessite un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors de l'Assemblée Générale.

(3) Le changement de nationalité de la Société nécessite le consentement unanime des Associés.

(4) La Société enverra des convocations par lettre recommandée à tous les Associés au moins dix jours avant toute Assemblée Générale ajournée.

Art. 31. Vote aux assemblées générales

Les Associés peuvent voter à l'Assemblée Générale en personne ou par procuration. Les Associés ayant le droit de vote à l'Assemblée Générale et leurs pourcentages respectifs du capital social sont déterminés à la date de clôture des registres pour cette Assemblée Générale, comme prévu à l'Article 57.

Art. 32.

(1) Toutes les procurations devront revêtir la forme requise par le Conseil de Gérance, et le Conseil de Gérance peut annexer la procuration à la convocation de l'Assemblée Générale. Une procuration peut conférer l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui accorde la procuration ou elle peut se limiter à conférer au mandataire l'autorité de voter uniquement de la manière indiquée sur des questions spécifiques. Si l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui donne la procuration n'est pas expressément conférée par cette procuration, celle-ci est censée conférer uniquement l'autorité nécessaire pour voter de la manière indiquée dans la procuration sur des questions spécifiques.

(2) Sauf mention contraire figurant dans la procuration, celle-ci vaut également en cas d'ajournement de l'Assemblée Générale en question.

Art. 33. La procuration, pour être effective, doit parvenir au Bureau, ou tout autre lieu déterminé par le Conseil de Gérance dans la convocation à l'Assemblée Générale concernée, avant la date de l'Assemblée Générale au cours de laquelle l'Associé mentionné dans cette procuration se propose de voter.

Art. 34.

(1) Toute question soumise au vote des Associés et ne nécessitant pas un Vote à la Majorité Qualifiée ou le consentement unanime des Associés conformément aux présents Statuts est prise par un Vote à la Majorité.

(2) Les résultats de tous les votes ayant lieu à l'Assemblée Générale seront annoncés par le président de l'Assemblée Générale.

(3) A moins que la Société n'ait plus de vingt-cinq (25) Associés, le consentement écrit des Associés détenant le nombre de Parts suffisantes pour décider d'une question à l'aide de l'approbation requise par les présents Statuts est effectif au même titre qu'une résolution dûment prise lors d'une Assemblée Générale ou autrement par les Associés. Une telle résolution peut être signée en divers exemplaires, chacune étant signée par un ou plusieurs Associés.

Art. 35. Aucune objection ne peut être avancée concernant la capacité d'un votant hormis lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le vote contesté est donné ou est proposé, chaque vote qui n'est pas interdit lors de l'Assemblée Générale est valable à tous les effets. L'objection dûment avancée sera transmise au président de l'Assemblée Générale, sa décision étant concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

Section VIII.- Capital social

Art. 36. Capital social

(1) Le capital social s'élève à deux millions de dollars américains (USD 2.000.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) Parts d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune.

(2) Le capital social peut être modifié à tout moment sur décision de l'Associé unique, au cas où la Société ne compterait qu'un seul Associé, ou sur décision prise par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale.

(3) Chaque Part ouvre le droit pour l'Associé à une portion de l'actif et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de Parts existantes.

(4) La Société ne pourra émettre que des Parts nominatives qui seront enregistrées dans le Registre.

(5) La Société enregistre une seule Personne en tant que propriétaire des Parts en circulation. Les copropriétaires de Parts désignent une Personne en tant que propriétaire des Parts aux fins de l'enregistrement.

(6) Dans le cas d'un Associé unique, les Parts détenues par l'Associé unique peuvent être cédées librement. S'il existe plusieurs Associés, les Parts détenues par chaque Associé peuvent être cédées librement en application des exigences de l'Article 189 de la Loi.

(7) Sous réserve des conditions de l'Article 199 de la Loi, les Associés peuvent décider lors d'une Assemblée Générale d'émettre des nouvelles Parts.

Art. 37. A tout moment, l'Assemblée Générale peut, par un résolution prise par un Vote à la Majorité Qualifiée, modifier les droits rattachés aux catégories d'Associés.

Art. 38. Modification du capital social

Les démarches suivantes peuvent être entreprises sur résolution de l'Assemblée Générale ayant lieu devant un notaire à Luxembourg et décidée par un Vote à la Majorité Qualifiée:

(1) Le capital social de la Société peut être augmenté;

(2) Des Parts peuvent être consolidées en Parts d'une valeur supérieure; et

(3) Des Parts peuvent être divisées en Parts d'une valeur inférieure.

Art. 39. Certificats de parts

Des certificats de Parts pourront être émis sur demande express de(s) l'Associé(s).

Section IX.- Valeur de l'actif**Art. 40. Détermination de la valeur marchande équitable**

(1) Le Conseil de Gérance peut déléguer son pouvoir d'évaluation de la «Valeur Marchande Equitable» de chacun des Actifs de Placement de la Société.

(2) Le Conseil de Gérance peut à tout moment solliciter une tierce partie indépendante et qualifiée pour l'évaluation de la Valeur Marchande Equitable des Actifs de Placement de la Société. Si cette tierce partie détermine qu'une Valeur Marchande Equitable différente est appropriée pour tous les Actifs de Placement, cette détermination est concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

(3) Tous les actifs et passifs de la Société autres que les Actifs de Placement doivent être affectés à certaines valeurs comme le Conseil de Gérance peut les déterminer conformément aux principes comptables généralement acceptés; à condition qu'aucune valeur ne soit attribuée au «goodwill» ou actif incorporel de la Société. Les déterminations de ces valeurs par le Conseil de Gérance sont concluantes et contraignantes, sauf erreur manifeste.

Art. 41. Périodes comptables intermédiaires

(1) Sans que cela ne constitue une obligation, le Conseil de Gérance peut allonger une Période Comptable s'il est estimé qu'à la fin de la Période Comptable en question (A) il n'est pas possible de déterminer la Valeur Marchande Equitable d'une partie importante des Actifs de Placement de la Société, ou (B) la négociation d'une partie importante des Actifs de Placement de la Société est suspendue ou fait l'objet d'une restriction.

(2) Toute extension de la Période Comptable en vertu de l'Article 42 prend effet et se poursuit jusqu'au moment décidé par le Conseil de Gérance.

(3) Dès que cela s'avère possible, le Conseil de Gérance notifie à tous les Associés la décision d'allonger ou de clôturer une Période Comptable allongée.

Art. 42. Exercice financier, Distribution des bénéfices et réserve

L'Exercice Financier de la Société débute le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

Art. 43. A la fin de chaque Exercice Financier, les comptes de la Société sont dressés et le Conseil de Gérance prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque Associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 44. Les bénéfices bruts de la Société mentionnés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses représentent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale («Réserve Légale»), jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde de tout bénéfice net peut être distribué aux Associés proportionnellement à leurs participations dans la Société.

Art. 45. Le Conseil de Gérance peut proposer aux Associés à toute Assemblée Générale et les Associés lors de toute Assemblée Générale peuvent décider par un Vote à la Majorité, de destiner des sommes aux dettes inconnues ou indéterminées et/ou aux imprévues et/ou à toute autre raison («Réserves Extraordinaires»). Ces Réserves Extraordinaires définies par l'Assemblée Générale peuvent servir à toutes fins de la Société et en attendant cette application, ces sommes peuvent également servir aux activités de la Société tel que déterminées par l'Assemblée Générale. Lorsque ces Réserves Extraordinaires sont libérées, elles sont inscrites au bénéfice de la Société et des Associés en exercice; à condition que lors de la dissolution de la Société, les Réserves Extraordinaires soient distribuées conformément à l'Article 64(2).

Section X.- Emission et rachat de parts; Dividendes**Art. 46. Emission de parts**

(1) Toutes les Souscriptions sont soumises à l'acceptation des Associés par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale des Associés.

(2) La Société n'émet que des Parts libérées dans la devise de son capital social.

(3) Les Parts doivent être émises au début d'une Période Comptable.

(4) Les Parts doivent être émises à la Valeur de l'Actif par Part, une partie de la Valeur de l'Actif devant être payée pour les Parts à émettre étant allouée au capital social et l'autre partie au compte de prime d'émission.

Art. 47. Rachat de parts

La Société peut racheter ses propres Parts pour son propre compte uniquement aux conditions suivantes:

(A) les Associés conviennent à l'Assemblée Générale des termes auxquels la Société est autorisée à acquérir les Parts, y compris le nombre maximum de Parts à acquérir, la période durant laquelle les Parts peuvent être acquises (laquelle ne peut dépasser dix-huit mois) et au cas où l'acquisition de Parts donnerait lieu au versement de rémunérations en espèces, le montant minimum et maximum à verser pour le rachat des Parts;

(B) la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, le pair comptable de la Part, y compris les Parts que la Société a acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille, ainsi que les Parts acquises par son mandataire, ne peuvent dépasser 10% du capital émis et souscrit;

(C) les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net ne devienne inférieur au capital souscrit augmenté des Réserves Extraordinaires non distribuables soit en vertu de la Loi soit en vertu des Statuts de la Société; et

(D) les Parts qui font l'objet de l'acquisition sont entièrement libérées.

Le Conseil de Gérance s'assure que les conditions prescrites au présent Article 47(B), (C) et (D) sont réunies au moment de toute acquisition autorisée.

Art. 48. Dividendes

Lors de l'Assemblée Générale, les Associés peuvent déclarer et verser des Dividendes sur tout actif légalement disponible pouvant être payés comme Dividendes.

Art. 49. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des Dividendes intérimaires sur la base d'un bilan intérimaire préparé par le Conseil de Gérance et laissant apparaître une disponibilité de fonds suffisants à distribuer, étant entendu que les sommes à distribuer ne peuvent dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Financier, augmentés des profits reportés et des Réserves Extraordinaires pouvant être distribuées, mais diminués des pertes reportées et des montants attribués à la Réserve Extraordinaire et à la Réserve Légale déterminée par la loi ou les présents Statuts. La décision du Conseil de Gérance de verser des dividendes intérimaires ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires auront été dressés.

Art. 50. Paiement des rachats et dividendes

(1) Le Paiement des Rachats s'effectue en U.S. dollars ou dans toute autre devise par chèque, virement télégraphique ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance.

(2) Sous réserve de l'Article 51, les Rachats sont payés dès que cela s'avère raisonnablement réalisable. Après la Date de Rachat applicable, le montant impayé de tout Rachat constitue une dette de la Société envers l'Associé qui sollicite le Rachat tant qu'il n'a pas été payé.

Art. 51.

(1) Le paiement de Dividendes s'effectue en U.S. dollars par chèque, virement télégraphique ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut également engager la Société à verser des Dividendes en nature sur les Actifs à la Valeur Marchande Equitable. Le Conseil de Gérance avise chaque Associé concerné au moins quinze (15) jours avant de verser le Dividende en nature envisagé, et n'effectue pas cette opération au profit de l'Associé qui prévient par écrit le Conseil de Gérance, au moins cinq jours avant la Date de Dividende, qu'un tel Dividende en nature est raisonnablement susceptible de lui faire enfreindre une législation. Dans ce cas, le Conseil de Gérance prend ses dispositions pour vendre les Actifs de Placement qui devaient constituer ce Dividende d'Associé et transférer le produit de cette vente, net des coûts et dépenses se rapportant à la vente, au bénéfice de l'Associé afin de satisfaire pleinement ce Dividende.

(2) Sous réserve de l'Article 50, les Dividendes sont payés aussitôt que cela s'avère raisonnablement réalisable. Après la Date de Dividende applicable, le montant impayé de tout Dividende devient une dette de la Société envers l'Associé concerné jusqu'à ce qu'il soit payé.

Art. 52. Le Conseil de Gérance peut déduire de tout Rachat ou Dividende payable autrement à un Associé tout montant dont il estime l'Associé redevable envers la Société.

Art. 53. Sans que cela ne constitue une obligation, le Conseil de Gérance peut reporter les paiements de Rachat et/ou de Dividende si une partie importante des Actifs de la Société peut être évaluée mais ne peut pas être vendue, rachetée ou autrement liquidée de manière ordonnée et/ou en temps opportun.

Section XI.- Transfert et nantissement de parts

Art. 54. Transfert et nantissement de parts

Tout transfert de Parts («Transfert») à d'autres Personnes que des Associés devra être réalisé conformément aux exigences de l'Article 189 de la Loi et ce Transfert doit être notifié à la Société; il est entendu qu'aucun Transfert ne sera valable et que les Associés n'approuveront aucun Transfert si ce Transfert crée un Evènement Impermissible. Le Conseil de Gérance veille à faire enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre conformément à l'Article 57, à condition que le Conseil de Gérance ne fasse pas enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre si ce Transfert crée un Evènement Imprévisible.

Art. 55.

(1) Les Parts peuvent être cédées, grevées ou nanties (collectivement un «Nantissement») par une décision écrite de l'Associé sujet du Nantissement (le «Débiteur») et avec l'accord du Conseil de Gérance de la Société.

(2) Le Conseil de Gérance peut décider d'imputer au Débiteur les frais incombant à la Société suite à la réalisation de ses Nantissements.

Art. 56. Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer un Transfert de Parts sur lesquelles la Société possède un privilège.

Section XII.- Divers

Art. 57. Le registre

(1) Le Secrétaire crée et tient à jour un Registre des Associés. Le Registre peut être consulté uniquement selon les modalités et dans la mesure prévue par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de la Loi.

(2) Le Conseil de Gérance veille à faire figurer les détails suivants dans le Registre:

- (A) nom, profession et adresse de chaque Associé;
 - (B) la date d'inscription de chaque Personne au Registre en tant qu'Associé;
 - (C) la date à laquelle toute Personne a cessé d'être Associé;
 - (D) le nombre de Parts détenue par chaque Associé; et
 - (E) les transferts de Parts et la date de notification de ces transferts à la Société.
- (3) Le Registre sera tenu de manière à indiquer à tout moment quels sont les Associés.

Art. 58. Procès-verbal

Le Conseil de Gérance veille à faire consigner dans le procès-verbal:

- (1) les noms des Gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de chaque comité du Conseil de Gérance; et
- (2) toutes les résolutions et délibérations prises lors des Assemblées Générales et de toutes les réunions du Conseil de Gérance, ainsi que des comités du Conseil de Gérance. Ces Procès-verbaux, s'ils sont dûment signés, servent de preuve concluante et contraignante de ces résolutions et délibérations. Tous ces procès-verbaux seront gardés au siège social de la Société.

Art. 59. Comptes

Tout actif détenu par la Société peut être enregistré au nom de la Société, au nom d'un mandataire ou street name.»

Art. 60. Propriété intellectuelle de CITADEL

La Société veille à obtenir une licence sans redevance, non transférable, de CITADEL ou de sa (ses) Personne(s) désignée(s), pour l'utilisation du nom CITADEL ou de tout dérivé de ce nom ainsi que certaines Propriétés Intellectuelles CITADEL. En aucun cas, un tel droit d'usage du nom CITADEL ou d'un de ses dérivés ou une telle Propriété Intellectuelle CITADEL ne constitue (excepté dans la portée d'une telle licence) un actif de la Société ou d'un Associé en sa capacité d'Associé. En dehors de cette licence, la Société ne détient aucun titre ou droit d'utiliser le nom CITADEL ou un de ces dérivés, en l'absence d'un accord écrit contraire avec CITADEL ou sa (ses) Personne(s) désignée(s). De plus, en dehors de cette licence, en l'absence d'un accord écrit contraire avec CITADEL, ou sa (ses) Personne(s) désignée(s), la Société n'a pas le droit de détenir ou d'utiliser un logiciel informatique, un secret commercial, un savoir-faire, une technique d'investissement, une invention, une marque commerciale, un nom commercial et une autre Propriété Intellectuelle utilisée par, ou pour le compte de la Société par une Partie CITADEL (collectivement «Propriété Intellectuelle CITADEL»).

Art. 61. Commissaires

L'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité peut désigner le(s) Commissaire(s) et les faire rémunérer aux frais de la Société. Les Commissaires peuvent être remplacés à tout moment et sans cause par un Vote à la Majorité donné par l'Assemblée Générale.

Art. 62. Autonomie des dispositions

Si une des dispositions des présents Statuts s'avère non valable ou inapplicable dans une quelconque juridiction, elle est censée être modifiée au minimum pour ne plus être non valable ou inapplicable. Toute modification, invalidité ou inapplicabilité est strictement limitée à la fois à cette disposition et à cette juridiction, et dans chaque cas à aucune autre. En outre, en cas de modification, invalidité ou inapplicabilité de ce genre, les présents Statuts sont interprétés de manière à respecter l'intention qui y est exprimée, dans toute la portée permise par la législation de la juridiction en question et, autrement, tel que prévu dans cette législation.

Art. 63. Dates de clôture des registres

- (1) Le Conseil de Gérance détermine la date de clôture des registres pour toute Assemblée Générale et l'indique dans la convocation à l'Assemblée Générale; la date de clôture des registres doit être comprise entre la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et la date de tenue de cette Assemblée Générale.
- (2) La date de clôture des registres pour tout Dividende est la Date de Dividende en vigueur.

Art. 64. Dissolution

- (1) En cas de dissolution de la Société par l'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité Qualifiée, celle-ci nomme un liquidateur chargé de contrôler la dissolution en question. Le liquidateur peut être une Partie Apparentée.
- (2) Pendant la dissolution, le liquidateur a le pouvoir de gérer les Actifs de la Société pour réaliser de façon ordonnée la liquidation. Pendant la dissolution, le liquidateur peut déclarer des distributions anticipées des éléments d'actif disponibles de la Société. Toutefois, le liquidateur conserve les Réserves Extraordinaires légales et les autres Réserves Extraordinaires qu'il juge nécessaires ou souhaitables au paiement des frais estimés de liquidation et de dissolution, pour le passif inconnu ou indéterminé et/ou les imprévus et/ou pour toute autre raison.
- (3) Lorsque le liquidateur a payé tout l'actif de la Société, y compris les Réserves Extraordinaires, et désintéressé toutes les dettes de la Société, l'Assemblée Générale met fin à la liquidation. Le liquidateur veille à envoyer les états financiers finaux révisés - reflétant cette cessation - à toutes les Personnes qui étaient Associés au cours de l'Exercice Financier durant lequel la cessation a lieu et aux autres Personnes requises par la législation, dès que cela s'avère raisonnablement réalisable après cette cessation. Le liquidateur classe également tous les documents qu'il estime nécessaires ou souhaitables en rapport avec cette cessation.
- (4) Le liquidateur a droit à la compensation raisonnable et habituelle, ainsi qu'au remboursement des frais sur l'actif de la Société pour ses services dans le cadre de la dissolution et de la cessation de la Société.

Art. 65. Avis

- (1) Sauf disposition contraire des présents Statuts, tous les avis ou autres communications que la Société ou un Associé souhaite signifier ou qui doivent être signifiés le sont par écrit, et ils sont remis en mains propres, par télécopie (et, sauf renonciation du destinataire à la réception de la télécopie, confirmé par envoi d'une autre manière permise ci-après), adressés par lettre certifiée ou recommandée (affranchie), expédiée par un coursier privé de renom ou par le service postal, ou transmise par courrier électronique avec confirmation de réception (et, sauf renonciation du destinataire à la réception du courrier électronique, confirmé par envoi d'une autre manière permise ci-après). Tous les avis ou les autres communications sont:
 - (A) envoyés à la Société à son siège social et à l'Associé à l'adresse notifiée à la Société par cet Associé au fil du temps, telle que figurant au Registre; et
 - (B) censés valablement effectués et effectifs dès leur réception.

(2) Tout délai de préavis prévu par les présents Statuts débute le jour où celui-ci devient effectif. Le délai de préavis inclut tous les jours et prend fin à la Clôture d'Activité, le jour équivalant au nombre de jours prescrits suivant le début de la journée, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, à la Fermeture du Jour Ouvrable suivant.

Art. 66. Modification des statuts

Sauf disposition légale en sens contraire, aucun Article ne peut être annulé, altéré ou amendé, et aucun nouvel Article ne peut être ajouté sans avoir fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée Générale prise à l'aide d'un Vote à la Majorité Qualifiée.

Art. 67. Autres dispositions

Toutes les questions ne faisant pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à cinq mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2006, vol. 903, fol. 88, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(065344.3/239/1376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(065345.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

METER SERVICE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 92.815.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09433, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(063491.3/1035/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

TRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.601.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAF S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(063502.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

VELU I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 87.012.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *VELU I, S.à r.l.*

Signature

(063506.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

VELU II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 87.013.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *VELU II, S.à r.l.*

Signature

(063509.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

WHITEHALL FRENCH RE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.602.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063513.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

BELLEVUE REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 117.391.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Gernot Kos, expert comptable, né le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

2. Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BELLEVUE REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote conformément aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par télécopie envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre de l'an 2006.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Gernot Kos, prénommé	15.500,-	15.500,-	50
2) Monsieur Thierry Hellers, prénommé	15.500,-	15.500,-	50
Total	31.000,-	31.000,-	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Robert Becker, conseiller fiscal, né le 6 octobre 1936 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- Monsieur Gernot Kos, expert comptable, née le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée BECKER+CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.836.

4. L'adresse de la Société est fixée à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, représentées comme dit ci-avant, les mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kos, T. Hellers, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 juin 2006, vol. 470, fol. 58, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(064922.3/5770/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

VELU III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 87.014.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VELU III, S.à r.l.

Signature

(063514.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PRAINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 80.417.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(063798.3/6312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PRAINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 80.417.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(063797.3/6312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 71.982.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l.

Signature

(063519.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 110.333.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063522.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SPIDOLSWÄSCHEREI, Société Coopérative.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 58.612.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SPIDOLSWÄSCHEREI SOC. COOP.

Signature

(063524.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

LITRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.
R. C. Luxembourg B 117.392.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. De Blende Lieve Christiane Maurits, administrateur de sociétés, née le 20 mai 1976 à Dendermonde (Belgique), domiciliée Bijlokestraat, 39 à 9200 Termonde (Belgique).

2. De Blende Erik, expert-comptable, né le 13 janvier 1947 à Dendermonde (Belgique), domicilié Theet, 45A à 9220 Hamme.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LITRADE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, par elle-même ou par l'intermédiaire de toute personne physique ou morale, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- le commerce en gros et en détail, l'achat et la vente, y compris l'import-export de toutes sortes de chaussures et vêtements,

- la création de chaussures-modèle ainsi que l'exploitation de leur exclusivité.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les 2/3 du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la 2/3 du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 2/3 du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1. Madame Lieve De Blende, prénommée, cinq parts sociales	5 parts
2. Monsieur Eric De Blende, prénommé, cent vingt parts sociales	120 parts
Total	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric De Blende, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

Maison, 91 - L-9645 Derenbach.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L.Ch.M. De Blende, E. De Blende, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, vol. 28CS, fol. 95, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2006.

P. Bettingen.

(064924.3/202/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

WHITEHALL FRENCH RE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.603.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063525.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

CAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 32.237.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Charles Santerre, demeurant au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CAR SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 126 du 18 avril 1990;

- que le capital social de CAR SERVICES S.A., précitée, s'élève actuellement à EUR 743.680,57 (sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros cinquante-sept centimes) représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,7893524 (soit anciennement LUF 1.000,-) (vingt-quatre virgule sept huit neuf trois cinq deux quatre) chacune;

- que Monsieur Charles Santerre, prédit, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société et, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, il prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de CAR SERVICES S.A., précitée;

- que Monsieur Charles Santerre, prdit dclare fixer à tout de suite la deuxime et troisime assemble conformment à l'article 151 de la loi du 10 aot 1915 concernant les socits commerciales et les tenir immdiatement l'une aprs l'autre;

- qu'en sa qualit de liquidateur de Monsieur Charles Santerre, prdit, dclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation comptable et financire de la socit CAR SERVICES S.A., prcite; que tous les passifs et engagements de ladite socit ont t identifis et comptabiliss; que la socit CAR SERVICES S.A., prcite dispose des liquidits pour apurer les dettes et engagements envers les cranciers; que toutes les avoirs et dettes ventuelles sont repris par Monsieur Charles Santerre, prdit, seul actionnaire de la socit et que ce dernier assume irrvocablement l'obligation de payer tout ce passif connu et inconnu ainsi que les charges de la liquidation.

Le rapport sur la liquidation, aprs avoir t sign ne varietur par le liquidateur et le notaire soussign, restera annex au prsent acte avec lequel il sera enregistr;

- que Monsieur Charles Santerre, prcit, nomme en qualit de commissaire à la liquidation la socit à responsabilit limite ALEXANDER J DAVIES avec sige social au 2, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numro 38.696 et, conformment à la loi, lui confie la mission d'tablir son rapport sur le rapport du liquidateur et l'tat comptable tel que prsent.

Aprs avoir pris connaissance du rapport de ALEXANDER J DAVIES, S.à r.l., commissaire à la liquidation, Monsieur Charles Santerre, prcit en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne dcharge pleine et entire, sans rserve ni restriction à ALEXANDER J DAVIES, S.à r.l. prnomme, pour ses travaux de contrle effectus ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation aprs avoir t sign ne varietur par le liquidateur et le notaire soussign restera annex au prsent acte pour tre enregistr avec lui:

- que Monsieur Charles Santerre, prcit, se constituant en troisime assemble, prononce la clture de la liquidation et constate que CAR SERVICES S.A., prdite, a dfinitivement cess d'exister;

- que dcharge pleine et entire est donne aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la socit seront dposs pendant cinq ans au sige social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Pour les publications et dpts à faire, tous pouvoirs sont confrs au porteur d'une expdition des prsentes.

Dont acte, fait et pass à Luxembourg, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite et interprtation donne au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prnom usuel, tat et demeure, celui-ci a sign le prsent acte avec le notaire.

Sign: Ch. Santerre, P. Bettingen.

Enregistr à Luxembourg, le 14 mars 2006, vol. 27CS, fol. 88, case 4. – Reu 12 euros.

Le Receveur (sign): J. Muller.

Pour copie conforme, dlivre à la socit aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2006.

P. Bettingen.

(064970.3/202/58) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GLOBUS REAL ESTATE INVEST S.A., Socit Anonyme.

Sige social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 89.902.

Le bilan au 31 dcembre 2005, enregistr à Luxembourg, le 28 juin 2006, rf. LSO-BR08836, a t dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Pour extrait conforme

Pour GLOBUS REAL ESTATE INVEST S.A.

Signature

(063527.3/597/12) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 2, S.à r.l., Socit à responsabilit limite.

Sige social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 110.334.

Le bilan au 31 dcembre 2005, enregistr à Luxembourg, le 27 juin 2006, rf. LSO-BR07827, a t dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063528.3//12) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

TRADITIONAL FINE ENGRAVING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 98.897.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *TRADITIONAL FINE ENGRAVING S.A.*

Signature

(063531.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 110.335.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063533.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FS INVEST II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.850.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063541.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

WITNO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.590.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CARIFIN S.A., société de droit de République de San Marin, ayant son siège social à Dogana, Piazza Tini, 9, ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme WITNO HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe, R.C. Luxembourg B 46.590, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 1994, publié au Mémorial C en date du 6 mai 1995, numéro 179.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion du capital social en euros en date du 8 mai 2000, publié au Mémorial C du 9 septembre 2000, numéro 645.

Que la société anonyme CARIFIN S.A., représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société WITNO HOLDINGS S.A., dont le capital social s'élève à trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,- EUR), représenté par treize mille (13.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, la comparante représentée comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que la comparante, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société WITNO HOLDINGS S.A., la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé, le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

La comparante nomme en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur Vincent Thill, en sa qualité de commissaire-vérificateur, la comparante en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Vincent Thill, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

La comparante, constituée en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme WITNO HOLDINGS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société.

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur.

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, vol. 27CS, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2006.

P. Bettingen.

(064973.3/202/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

MS MOTORSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R. C. Luxembourg B 110.009.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MS MOTORSPORT, S.à r.l.

Signature

(063543.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ASCALON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 55.240.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(063801.3/6312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ASCALON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 55.240.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(063803.3/6312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

BIKBERGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 56.363.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(063547.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.851.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063549.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

BRC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 748.885.344,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 99.842.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(063551.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

BUS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.121.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063552.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

EBT CEBALRAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 78.986.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(063596.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

IBN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.621.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(063557.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.042.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063559.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

EWACO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 86.863.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(063561.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.043.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(063562.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

HARMONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 96.036.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour HARMONIA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(063641.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ACADIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.400.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(063573.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

AEROGOLF ENERGY & MANAGEMENT (A.E.M.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 74.048.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(063589.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

AEROGOLF CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.391.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(063591.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

DAWIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.486.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(063593.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SARLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 45.818.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signature.

(063808.3/6312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SARLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 45.818.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signature.

(063806.3/6312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GRANDAMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.493.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(063595.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PROBAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.079.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(063604.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 71.927.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(063607.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

JEDDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 90.604.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JEDDILUX S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.604, constituée suivant acte reçu le 5 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 146 du 12 février 2003.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article quatre relatif à l'objet social de la société, pour lui donner le teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement

quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la réparation, l'entretien de tous matériels d'optique et de lentilles de contact, d'appareils de surdit , d'acoustique, de photographie et accessoires ainsi que tous matériels connexes et compl mentaires, la prestation de services   filiales, le contr le de gestion et de dynamisation de point de vente, la cr ation de campagne de publicit , l'animation de politique commerciale.

La soci t  peut r aliser toutes op rations commerciales, techniques ou financi res en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pr d crits, de mani re   en faciliter l'accomplissement».

2.- Divers.

Ces faits expos s et reconnus exacts par l'assembl e, les actionnaires d cident ce qui suit   l'unanimit :

R solution unique

L'assembl e d cide de modifier l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La soci t  a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financi res ou autres, luxembourgeoises ou  trang res, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de n gociation et de toute autre mani re et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'int resse, de tous concours, pr ts, avances ou garanties, enfin toute activit  et toutes op rations g n ralement quelconques se rattachant directement ou indirectement   son objet, sans vouloir bénéficier du r gime fiscal particulier organis  par la loi du 31 juillet 1929 sur les soci t s holdings.

La soci t  a  galement pour objet l'achat, la vente, la r paration, l'entretien de tous matériels d'optique et de lentilles de contact, d'appareils de surdit , d'acoustique, de photographie et accessoires ainsi que tous matériels connexes et compl mentaires, la prestation de services   filiales, le contr le de gestion et de dynamisation de point de vente, la cr ation de campagne de publicit , l'animation de politique commerciale.

La soci t  peut r aliser toutes op rations commerciales, techniques ou financi res en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pr d crits, de mani re   en faciliter l'accomplissement».

Plus rien n' tant   l'ordre du jour, la s ance est lev e.

Dont acte, passe   Luxembourg, les jour, mois et an qu'en t te des pr sentes.

Et apr s lecture faite aux comparants, ils ont tous sign  avec Nous, notaire, la pr sente minute.

Sign : R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistr    Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 28CS, fol. 5, case 8. – Re u 12 euros.

Le Receveur (sign ): J. Muller.

Pour exp dition conforme, d livr e aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(064965.3/211/63) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

JEDDILUX S.A., Soci t  Anonyme.

Si ge social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 90.604.

Les statuts coordonn s suivant l'acte n  42050 ont  t  d pos s au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(064966.3/211/9) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS, Europ ische Gesellschaft f r die Leistungs- und Kostenoptimierung geb udetechnischer Anlagen, Soci t    responsabilit  limit e.

Si ge social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 22.842.

Le bilan au 31 d cembre 2005, enregistr    Luxembourg, le 26 juin 2006, r f. LSO-BR07344, a  t  d pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Pour compte de OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS,

Europ ische Gesellschaft f r die Leistungs- und Kostenoptimierung geb udetechnischer Anlagen, S.  r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(064054.3/752/15) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

MARILLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(063611.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

UNITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.958.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(063614.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FAMBY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 55.372.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(063618.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

AQUA-TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 102.422.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(063623.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

IMMO SUD PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.
R. C. Luxembourg B 87.898.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(063624.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

AIRGLOW S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.080.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(063626.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

DELICIOUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5420 Sandweiler, 21, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 106.857.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(063627.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

LUXANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3641 Kayl, 7, rue du Faubourg.
R. C. Luxembourg B 98.491.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(063628.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

NAVY FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.291.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

NAVY FINANCIERE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(063646.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

TEMTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 49.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07772, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(063737.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

LUCKY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.496.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUCKY INVESTMENTS S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(063648.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

MUSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 52.828.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

MUSA S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(063655.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SASONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.214.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

SASONI S.A.

R. Scheifer-Gillen / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(063658.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FARAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.587.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signatures.

(064130.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

FARAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.587.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signatures.

(064131.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

USTED FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.780.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

USTED FINANCE S.A.

F. Innocenti / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(063662.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 35.127.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STRATEGIC FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

(063677.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

CLS SUMMIT ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.596.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour CLS SUMMIT ALTERNATIVE FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(063686.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

INTERNATIONAL METALS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8008 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 5.907.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(064555.3/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

INTERNATIONAL METALS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8008 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 5.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(064551.3/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 89.173.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MainFirst

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

(063688.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

INDEPENDENT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 74.585.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour INDEPENDENT INVESTMENT FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(063692.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SICAVEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 105.082.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09186, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour SICAVEX

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

(063695.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

POSEIDON LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 65,025.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 109.509.

In the year two thousand and six, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 106.232 and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 22, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of POSEIDON LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 109.509, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1233 dated November 18, 2005 and whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary of May 5, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at sixty-five thousand twenty-five Euro (EUR 65,025.-) divided into two thousand six hundred and one (2,601) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mrs Sophie Van Oosterom as manager of the Company, with immediate effect, and to grant her discharge for the execution of her mandate until the date of her resignation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

V. The sole shareholder resolves to create two categories of managers and decides that the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

Mr Jerome Truzzolino, Senior Vice President, born on the 10th of February 1964 in New York (USA), residing at 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, United States of America;

Category B Managers:

Mr John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (USA), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom;

Mr Benoît Jean J. Baudin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

VI. The sole shareholder resolves to amend the article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.»

VII. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 13 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 13. third paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.»

VIII. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 14 of the Company's article of association as follows:

«**Art. 14. third paragraph.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one Category A Manager.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg,

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de POSEIDON LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.509, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1233 en date du 18 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 62.025,-) divisé en deux mille six cent une (2.601) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Sophie Van Oosterom en tant que gérante de la Société, avec effet immédiat, et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

IV. L'associé unique décide de nommer Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

V. L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants et décide que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

Monsieur Jerome Truzzolino, Senior Vice President, né le 1^{er} février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de catégorie B:

Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni;

Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

VII. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13. troisième paragraphe.** La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

VIII. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 14. troisième paragraphe.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 153S, fol. 79, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(065086.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LUNIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R. C. Luxembourg B 117.413.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. SINTESI GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A., ayant son siège social Viale Campania 33, I-20133 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Nicolay, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2. PELHAM RESOURCES S.A., ayant son siège social via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl., Panama, Republic of Panama, ici représentée par Monsieur Stefano Giuffra, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LUNIX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, immobilières, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros), représenté par 3.150 (trois mille cent cinquante) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale des actionnaires:

- Acquérir ou céder des actions ou des parts dans des sociétés tierces;
- Acquérir ou céder des immeubles;
- Mettre en gage ou dresser des hypothèques sur les actions et parts détenues dans des sociétés tierces ou sur les immeubles.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou téléfax.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. SINTESI GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A.	3.149 actions
2. PELHAM RESOURCES S.A.	1 action
Total	3.150 actions

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille sept cent euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le troisième jeudi du mois de juin 2007 à 10.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Vito Nicastrì, Entrepreneur, demeurant via XV Maggio, 29, I-91011 Alcamo, (TP) Italie.
- Monsieur Jean-Marie Nicolay, Juriste, demeurant à L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
- Monsieur Luciano Collot, Administrateur de sociétés, demeurant à L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

La société ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY, S.à r.l., 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Nicolay, S. Giuffra, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 12, case 6. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

J. Elvinger.

(065258.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.